Bulletin Annuel 2013

COMMUNE DE

Saint-Genest Malifaux

www.st-genest-malifaux.fr

animations associatives

Espoirs de Mathis

Trophée Régional Poussins Benjamins Canton grimp'

Troupe escapade théâtre

Compétition judo AFR

La roue des grands bois

ÉDITO

À l'image des gelées tardives qui viennent anéantir la promesse des fleurs, les méfaits engendrés par les crises, économique, morale et politique, stérilisent ou mutilent toute tentative de réforme, en effaçant les engagements pris. Dans ce climat délétère, peut-on encore croire à *une nouvelle étape de décentralisation,* pourtant plus que jamais nécessaire pour réduire le *mille-feuille* territorial et arrêter la gabegie de la dépense publique locale ?

Dans la foulée de l'élection présidentielle, on pouvait peut-être l'espérer. Mais, ce fameux *acte III de la décentralisation,* renvoyé *aux calendes grecques,* pourtant attendu si impatiemment par les acteurs de *l'aménagement du territoire,* ne peut que décevoir, ne serait-ce que par l'insuffisance de moyens financiers dans la période actuelle de déficit et de pénurie. Notre commune qui continue de bénéficier d'une *« situation financière très saine »*, néanmoins voit, elle aussi, l'horizon s'obscurcir de nuages menaçants au niveau, intercommunal, départemental et surtout national.

Une telle réforme semble bien mal engagée, compte tenu du contexte de malaise sociétal dans lequel se débattent et se brouillent les enjeux vitaux d'un pays tétanisé par les égoïsmes locaux, les féodalités et le clientélisme, où des lois espiègles ou funestes sont votées dans la confusion, la division, la passion et la mauvaise foi. Comme d'autres changements projetés, la précipitation et l'improvisation engendrent la défiance ou la colère. N'est-ce pas le fruit de *cet esprit du temps,* où le charme éphémère, la tromperie d'effets d'annonce mirifiques risquent de nous enfermer dans la cage du repli, du dépit et de la crispation ? Une mauvaise gestion de la conflictualité bloque souvent toute velléité de réforme. Et si elle s'opère, c'est plus dans une brutale imposition que dans une négociation résultant d'un vrai débat.

Directeur
de la publication :
Daniel Mandon

Responsable
commission
information :
Pascale Rochetin

Photos documents :
- E. Gaillard-Coadon
- M. Gallien
- D. Gamet
- B. Giana
- G. Mandon
- M.J. Meunier
- C. Moulin
- J.L. Mouton
- A. Nadaud
- Y. Rochette
- E. Sahuc
- PJ. Teyssier
- D. Vialon
- E. Vialon
- M. Vigouroux

En réalité, un changement d'échelle s'est subrepticement imposé avec la mondialisation et la globalisation des échanges : on ne peut plus se cantonner à l'ombre de son clocher ou à l'abri d'une illusoire ruralité. Face à cette profonde mutation, notre municipalité a cherché à développer une identité fondée sur la culture, comme une mise en scène du *vivre ensemble,* nourrissant l'âme de Saint-Genest, favorisant l'attractivité de son territoire, en lien étroit avec les Genésiens sans lesquels rien n'aurait pu aboutir. Il n'y a qu'à se souvenir de l'effervescence qui a marqué au début des années 1980, la création de la bibliothèque, de l'école de musique, les retombées du festival folklorique de Haute-Loire patronné par l'*UNESCO*, les expositions annuelles, comme l'installation d'un orgue à l'église, puis dans les années 2000, l'ensemble culturel du *Jules Verne,* comprenant des salles de théâtre, de cinéma et de vie associative, sans oublier la part prise par l'espace *agri-culturel.*

Dans la galaxie de ce qu'on appelait autrefois le *socioculturel,* et qui regroupe nombre d'animations et d'institutions éducatives, ludiques ou sportives, en complément de l'offre culturelle existante, comme on peut le constater à la lecture de ce bulletin, notre chef-lieu a pu *programmer* dans la durée des équipements susceptibles d'amener à l'ouverture, au dialogue, à la découverte, pour une population intercommunale, intergénérationnelle et socialement très diversifiée.

Oui c'est bien la culture qui assure la permanence de l'humain. En donnant du sens à la vie, au cœur même du lien social, la culture sollicite l'effervescence de l'esprit, la distance à l'objet et l'ouverture à autrui, fut-ce à contre-courant de la pensée dominante. Dans la turbulence de changements si brutaux, l'aspiration identitaire, loin d'être nostalgie, doit être fidélité aux valeurs, actualisant ici une célèbre formule chère à l'esprit de résistance, Saint-Genest *prends garde de perdre ton âme !*

Daniel MANDON
Maire de Saint-Genest-Malifaux

SOMMAIRE

Animations associatives	***2***	Plan Local d'Urbanisme	***36-43***
Réalisations municipales	***4-11***	Territoire	***44-46***
Budget 2013	***12-15***	Nouveaux commerces et entreprises	***47-48***
Artisans et entrepreneurs	***16-23***	Jeux des Gentilés	***48***
Animations municipales	***24-25***	État civil 2012	***49***
Culture	***26-35***	Les classes	***50-51***

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 Organiser c'est prévoir

1. L'assemblée municipale exerce à nouveau son droit de préemption

Trois dossiers importants ont été pris en compte :

- **Maintenir la Gendarmerie** sur la commune : le 14 septembre 2012, le Conseil municipal a décidé d'exercer son droit de préemption sur le lieu-dit « Domaine de la Cure », en bordure de la rue du Velay. Cette délibération permet de répondre au projet du groupement de la Gendarmerie de la Loire qui souhaite emménager dans une nouvelle brigade à Saint-Genest-Malifaux. Elle sera composée de huit logements individuels et de bureaux indépendants. Le service de France Domaine a évalué le terrain de 15 293 m² à 210 000 €. La partie non constructible représentant 10 073 m² a été vendue à l'agriculteur qui exploite cette parcelle.

- **Préserver un cadre de vie villageois en centre bourg** : Pour conserver une unité d'habitat et le cachet du village, la commune, qui avait exercé son droit de préemption au 8 rue du Forez, a fait démolir par les Ets Bonnet l'ancienne maison délabrée (coût 9 323 € HT). Suite à la publicité faite dans la presse locale, le cabinet d'architecte Sophie COSTA a confirmé son intérêt pour l'acquisition de cet espace, évalué à 37 500 € par France Domaine, en vue de construire ses bureaux au rez-de-chaussée et un logement à l'étage *(cf. article PLU page 38)*.

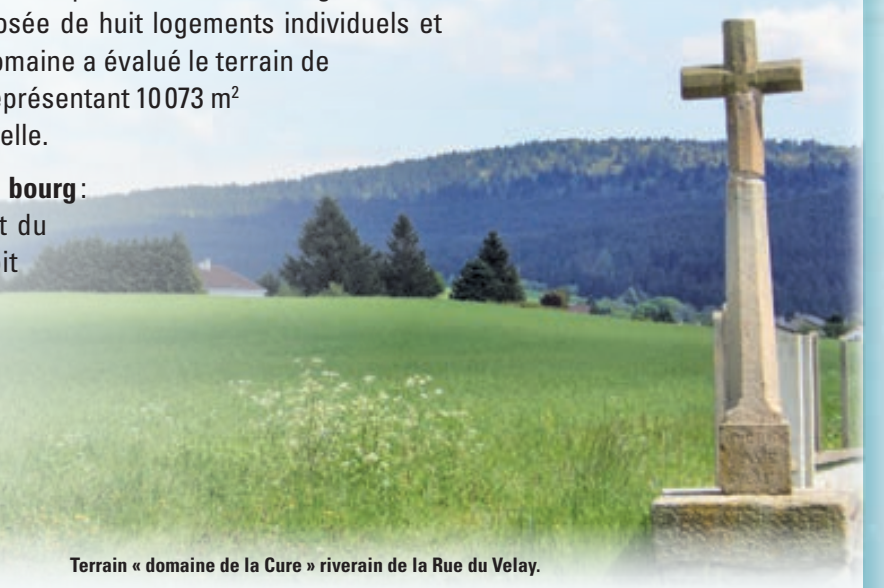

Terrain « domaine de la Cure » riverain de la Rue du Velay.

Réserve foncière des Chalayes.

- **Préparer l'avenir en constituant une réserve foncière** : un terrain constructible de 4 181 m², situé aux Chalayes, appartenant aux consorts SOULIER a été acquis en tant que réserve foncière au prix de 150 000 € dans la perspective d'un futur aménagement qui devra être cohérent avec l'ensemble de ce secteur.

2. Une gestion dynamique du patrimoine

En juillet 2008, la commune avait acheté **les anciens locaux de la subdivision** pour faciliter l'installation d'un **Pôle Santé** regroupant médecins, infirmiers et kinésithérapeutes. Ces derniers ont souhaité acquérir les bureaux dont ils sont locataires au prix de 300 000 € établi par France Domaine. Le conseil a donc décidé de réinvestir en totalité cette somme dans la réhabilitation de deux logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, contigus à la future médiathèque *(Cf. article page 31)*.

Au rez-de-chaussée, 24 rue du Forez, le Pôle Santé.

3. Un matériel performant pour un meilleur service

Un nouvel engin neuf acheté au prix de 73 600 € HT vient de remplacer l'ancien tractopelle acquis en 2005. Il permettra aux services techniques municipaux d'effectuer de multiples travaux au quotidien (évacuation de terre, pierres, gravats, remise en état de fossés et des chemins communaux, déneigement, intervention sur le réseau d'eau, etc.). À ce propos, nous déplorons la suppression de la subvention départementale pour le déneigement qui couvrait 50 % du coût des prestations.

Livraison du nouveau tractopelle aux services techniques.

4. Maintenir une programmation annuelle pour les travaux de voirie

Après avoir arpenté les rues, parkings et chemins de la commune, les membres de la commission voirie en compagnie des services techniques ont proposé au conseil municipal du 19 avril d'adopter le programme annuel de voirie. Les renforcements et réfections de voiries porteront sur le chemin de la Croix Verte à Magnoloux, le chemin de La Fayolle au Bouchat (pour partie), le chemin de la Rousse, l'impasse du Forez, la rue de l'Étang au niveau de l'école publique, une section de chemin à la Pauze, une section de chemin à Vazille et le parking du petit gymnase. Le marché a été confié à l'entreprise COLAS, pour un montant de 121 532 € HT.

5. Service public de l'eau

- **Diagnostic du réseau d'eau** pour limiter le prélèvement sur les ressources naturelles : après avoir travaillé avec le bureau d'étude POYRY sur le diagnostic du réseau d'eau pour améliorer son rendement, un état des lieux complet a été réalisé. Avant de procéder aux recherches de fuites, une vingtaine de compteurs et une dizaine de vannes de sectionnement ont été mis en place en complément de celles existantes sur le réseau d'eau potable. Les travaux confiés à l'entreprise MONTAGNIER, pour un montant de 68 778 € HT sont subventionnés à hauteur de 60 % par l'Agence Loire-Bretagne et 10 % par le Département de la Loire.

Installation des regards et vannes de sectionnement sur le réseau d'eau.

- **Simplification des démarches administratives :** La commune permet aux abonnés au réseau d'eau de régler leurs factures d'eau et d'assainissement par prélèvement automatique sur leur compte bancaire ou postal. 280 abonnés ont déjà opté pour ce mode de paiement. Vous pouvez toujours avant le 31 décembre de l'année modifier votre méthode de paiement (s'adresser en Mairie). Il est aussi possible de régler sa facture sur le site sécurisé du Ministère : **www.tipi.budget.gouv.fr**.

Conseil général LOIRE EN RHÔNE-ALPES

agence de l'eau Loire-Bretagne

2 Entretenir le patrimoine et aménager les espaces communaux

1. Travaux dans les écoles avant la rentrée de septembre

- Alors que **l'école de l'Étang fête ses 30 ans d'existence**, les années et la porosité des tuiles ont rendu la réfection de la toiture indispensable. **La nouvelle couverture**, soit 1310 m² de tuiles, sera réalisée pendant les vacances scolaires d'été par l'entreprise RICHARD pour un coût de 56402 € HT. Cette opération se fait dans la continuité de l'isolation des plafonds ainsi que du changement des fenêtres et volets roulants. Les certificats d'économie d'énergie récupérés sur les travaux précédents ont permis d'obtenir les reversements de 3622 € et 3500 € finançant ainsi une partie de la dépense.

En Projet *À l'intérieur de l'école de l'Étang, les employés municipaux aménageront une salle des maîtres afin de faciliter leur travail.*

- **À l'école de la République, la porte principale d'entrée** sera remplacée au cours de l'été pour la somme de 1864 € HT.

Nouveaux rythmes scolaires

- Pensant que le changement de rythmes scolaires prévu par l'Éducation Nationale était un projet insuffisamment préparé, dont la mise en place pour la rentrée 2013 paraissait prématurée, le Conseil municipal du 22 mars s'est prononcé pour le report d'un an de cette réforme. En effet, il a semblé difficile d'élaborer une organisation satisfaisante à la fois, pour les enfants, les familles et les conseils d'école. Cependant, la réflexion a été amorcée, en collaboration avec les différents partenaires de ce changement. **Le travail engagé se poursuivra sur l'année 2013-2014**, en lien étroit avec les parents et les associations, sans lesquelles, la prise en charge des enfants reste une vraie interrogation.

- **Un nouveau soutien financier** a été apporté aux établissements scolaires, aux associations de parents d'élèves, mais aussi aux familles pour les différentes sorties et classes découvertes *(cf. article culture loisirs, page 35).*

2. Du côté de la Cantine

La cantine du collège qui accueille chaque jour, en plus des collégiens, **134 élèves** des écoles maternelles et primaires, dont 37 des communes voisines, rend de réels services aux familles. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, le mobilier pour le service des primaires et maternelles a été complété par de nouvelles tables et chaises financé par la commune.

Un nouveau mobilier pour la cantine.

3. Gestion des espaces verts

L'un des nombreux espaces verts communaux.

- **Le contrat triennal 2013/2015 d'entretien des espaces verts a été attribué en deux lots,** aux entreprises Bonche paysages pour 8 854 € HT et Juthier pour 4 399 € HT. Ces deux entreprises locales interviendront aux périodes cruciales où tontes, tailles s'effectuent sans relâche.

Zone humide du Bois Ternay.

- **Le patrimoine forestier communal a été agrandi,** en 2011 par l'achat de 7 hectares au Bois Ternay. Les arbres et arbustes qui colonisaient la zone humide, en lisière du bois, ont été abattus par l'Office National des Forêts afin d'éviter l'assèchement d'un milieu à protéger *(Cf. article PLU, page 36)*.

4. Préserver le petit patrimoine

- **Les agents municipaux ont minutieusement repeint les inscriptions du monument aux morts** au cœur du cimetière où se réunissent à chaque commémoration, anciens combattants, familles, jeunes générations, gendarmes, pompiers et les élus.

- **Le bief de Pillot,** qui alimente la cascade près de la route de Marlhes, **sera dessablé**. Après le passage de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), l'entreprise Chenevier interviendra pour effectuer les travaux qui permettront au cours d'eau de reprendre correctement son lit. Coût du chantier : 4 784 € HT.

5. Limitation réfléchie de l'éclairage du village par une extinction partielle

Outre la diminution de la facture d'électricité (le gain annuel est évalué à 94 477 kWh, soit une baisse 35 % et d'environ 6 000 €), cette décision permet d'**économiser l'énergie**, de **limiter la pollution lumineuse**, en interrompant l'éclairage public entre 23h30 et 5h30 et de respecter l'alternance jour/nuit pour les animaux nocturnes qui trouvent leur équilibre et sont au maximum de leur activité lorsque la nuit est noire. Afin de ne pas rendre le centre-bourg inhospitalier et assurer la sécurité routière des carrefours principaux l'éclairage a toutefois été conservé au cœur du village.

Réalisations municipales

3 Accueillir

1. Un village fleuri

Pour la quatrième année consécutive, **le 1er prix du concours départemental des villages fleuris, *« catégorie montagne »*** a été attribué à la commune. Toujours dans l'esprit de poursuivre l'embellissement du village, la commission municipale a élaboré de nouveaux projets dont celui de la Croix de Mission.

Nouvel aménagement de la Croix de Mission.

Anciennes cartes postales.

Les deux séquoias abattus.

- **Croix de Mission :** Après la coupe indispensable, pour raison de sécurité, des deux séquoias géants situés à l'entrée du village, la commission fleurissement a travaillé au réaménagement de ce lieu emblématique. L'apport de terre, le jeu de rondins de bois et l'ouverture sur les cimes avoisinantes donneront une seconde vie à ce site.

2. Accès des bâtiments publics aux Personnes à Mobilité Réduite

Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin annuel 2012, **les travaux d'accessibilité des locaux de la mairie** ont pu être lancés après avoir obtenu l'accord de la préfecture de la Loire sur deux dérogations majeures qui avaient été sollicitées :

- **Remplacement de l'ascenseur** par une plate-forme élévatrice dont le coût en fonctionnement et en entretien sera bien moindre par rapport à un ascenseur.
- **Conservation de la rampe d'accès** existante à l'extérieur de la Mairie.

Au final le montant total de ce programme s'élèvera à 75 299 € HT.

En Projet ***Plusieurs corniches de la façade principale de la Mairie, montrent des signes d'effritement importants. Des travaux de renforcement sont à prévoir.***

Cet aménagement sera réalisé avec le concours financier de l'État.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3. Une signalétique adaptée pour les différents usagers

Au mois de juin 2009, l'aménagement de « La Forge », nouvel espace municipal était achevé. À ce jour, les lieux sont régulièrement occupés par des associations essentiellement dirigées vers l'enfance et la jeunesse :

- Au rez-de-chaussée se situent les salles municipales qui accueillent le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) pour des temps de regroupements entre assistantes maternelles et les enfants qui leur sont confiés et des permanences, mais aussi l'Association des Familles Rurales (AFR) pour des activités en direction des enfants de moins de 11 ans lors des petites vacances scolaires.
- Une fois par semaine, les locaux du RAM, sont utilisés par l'association « Club féminin » réunissant des personnes passionnées de loisirs créatifs.
- Au premier étage se trouvent les locaux mis à la disposition du centre musical cantonal.

Désormais, à la demande des associations utilisatrices, une nouvelle signalétique réalisée par Jécom permet une meilleure lisibilité des lieux en indiquant les noms des associations utilisant ce site.

4. Une nouvelle carte touristique des sentiers communaux

En collaboration avec le Parc du Pilat, la commission tourisme a travaillé sur l'édition d'une nouvelle carte des sentiers communaux. Quatre randonnées pédestres ou VTT, sont proposées. Il est possible de se procurer ce dépliant avec carte, photos et commentaires au prix de 2 € à l'Office du Tourisme.

5. Les Genêts d'or pour la Maison de Retraite

Après une enquête en direction des résidents, parents, bénévoles, personnels et visiteurs de la Maison de Retraite, un nom lui a été choisi à une large majorité. Elle porte désormais le nom de ***« Les Genêts d'Or ».***

6. Changements au camping municipal de la Croix de Garry

- A la demande des campeurs annuels et tenant compte des aléas de la météo, l**es dates d'ouverture du camping municipal de la Croix de Garry** sont fixées dorénavant **du 15 avril au 15 octobre**.
- **L'accès à internet** par l'intermédiaire d'une connexion Wifi gratuite à l'accueil est désormais possible et le paiement par carte au camping sera prochainement mis en place.
- La qualité des installations et la bonne tenue du camping contrôlées minutieusement par l'organisme Véritas ont permis, une nouvelle fois, d'obtenir **le classement en catégorie trois étoiles**.

4 Equipements sportifs et culturels

1. Rénovation à la salle des sports

• **Les vestiaires et sanitaires** ont été totalement rénovés cet hiver par les agents municipaux. Modernes et agréables, ils seront plus résistants pour une utilisation régulière de tous les sportifs.

• Afin de poursuivre les travaux liés aux économies d'énergie sur l'ensemble des équipements, **les anciennes portes métalliques ont été remplacées par des portes isolées et étanches** par l'entreprise CMPA, de même le chauffe-eau qui datait de 1993. Le coût global s'élève à 17 458 € HT. Les règles de bon sens ont été rappelées à chaque association et chaque école afin qu'elles s'appliquent à respecter des gestes environnementaux dans les lieux publics. **Le climat est l'affaire de tous, l'engagement aussi.**

2. Une maintenance nécessaire

En plus des coûts habituels de fonctionnement (chauffage, électricité…), l'intervention d'entreprises spécialisées est nécessaire chaque année, comme pour **l'entretien du terrain de football en gazon synthétique ou le contrôle de la conformité du mur d'escalade,** tant pour la sécurité des adhérents que pour l'accueil des compétitions départementales, voire régionales. Récemment, une borne Wifi a été mise en service dans la salle de sport pour faciliter le travail des dirigeants et leur communication avec les fédérations sportives.

3. Équipement numérique et scénique de la salle Jules Verne

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des spectacles produits dans la salle de cinéma Jules Verne, **la scène sera équipée d'un gril supportant des projecteurs adaptés pour différentes productions**. Grâce à cet équipement supplémentaire, dont le coût s'élève à 22510 € HT, nous pourrons accueillir artistes et spectateurs dans de meilleures conditions, tout en économisant une éventuelle majoration pour les spectacles qui nécessitaient jusqu'ici un complément de jeux de lumière.

L'équipe des bénévoles en cabine de projection.

4. Nouvelles étapes dans l'avancement du dossier bibliothèque-médiathèque

Plusieurs étapes viennent d'être franchies dans l'**avancement du projet de nouvelle bibliothèque** présenté en détail dans l'article qui lui est consacré en pages 31 et 32. Les dossiers de demande de subvention déposés en avril 2013 sont en cours d'instruction. La commission départementale d'accessibilité et de sécurité a rendu un avis favorable et **le permis de construire a été signé le 21 juin 2013.**

En parallèle, avec le concours des services techniques, le conseil municipal a engagé **une réflexion sur un nouvel aménagement des abords de la future médiathèque** et sur une requalification de l'impasse de la mairie. En effet il s'agit d'établir un nouveau lien entre ces deux bâtiments publics que nous apercevons côte à côte sur la photo ci-dessous. Après une première concertation avec l'association « La Boule Montagnarde », il est envisagé de supprimer l'un des deux jeux de boules et de créer un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite. Un seul accès aux véhicules serait conservé pour établir un espace vert et les réseaux aériens seront enfouis.

budget

La fiscalité locale

Au fil des ans, nous vous présentons le budget sous différents angles afin que chacun puisse évaluer la situation financière de la commune.

Cette année nous avons choisi de porter notre regard sur la fiscalité locale. En effet, elle constitue la principale ressource de la commune pour financer les charges de fonctionnement des services et des équipements publics mis à la disposition des habitants. L'autre recette provient de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) versée par l'État. La réduction de cette dotation est annoncée à compter de l'année 2014 afin de participer au redressement des finances publiques.

Notre analyse englobera aussi la **fiscalité nouvelle** perçue par la communauté de communes depuis 2011 et l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères depuis 2002.

Taxe d'habitation

1 **Stabilité du taux communal :** depuis onze ans, le taux de la taxe d'habitation n'a pas été augmenté.

2 **Produit fiscal :** le produit fiscal qui correspond au montant total de la taxe d'habitation perçue par la commune a évolué en moyenne d'environ 3,5 % par an du fait, d'une part, de la ré-indexation annuelle par l'État des bases d'imposition *(pour compenser l'inflation)*, d'autre part, du dynamisme constaté au niveau de la construction de logements *(donc de l'imposition des constructions nouvelles constatées sur 12 ans)* et d'une augmentation modérée de la population.

À noter que le conseil municipal a maintenu :

- Un abattement sur les bases d'imposition de **10 %** pour chacune des deux premières personnes à charge et de **15 %** pour chacune des suivantes.
- Un abattement facultatif à la base de **15 %** de la valeur locative. Seule la commune de St-Genest pratique cet abattement sur les seize communes composant l'intercommunalité.

Années	1 Taux St-Genest-Mx	2 Produit
2002	9,03	230 897 €
2003	9,18	244 922 €
2004	9,18	244 831 €
2005	9,18	255 663 €
2006	9,18	266 036 €
2007	9,18	272 646 €
2008	9,18	277 787 €
2009	9,18	287 242 €
2010	9,18	287 885 €
2011	9,18	299 360 €
2012	9,18	315 976 €
2013	9,18	326 257 €

Années	Taux département de la Loire	Produit fiscal
prélevé sur le territoire communal	9,18	244 922 €
2002	6,64	188 604 €
2003	6,94	197 971 €
2004	6,94	204 658 €
2005	7,36	227 212 €
2006	7,80	246 268 €
2007	8,03	259 258 €
2008	8,15	271 152 €
2009	8,44	284 920 €
2010	8,74	305 036 €
Années	**Taux communauté communes**	**Produit fiscal**
2011	**10,20 ***	326 257 €
2012	10,20	376 142 €
2013	10,20	385 549 €

En 2011, la part départementale de taxe d'habitation a été transférée à la communauté de communes. Pour que cette dernière conserve un produit fiscal identique **les services fiscaux avaient recalculé un taux à 9,37 %. Au final, contre l'avis des élus de Saint-Genest-Malifaux,** la communauté de communes a adopté un taux de 10,20 % soit une augmentation de 8,85 % et un prélèvement supplémentaire de 71 134 € sur les contribuables genésiens et de 358 000 € à l'échelle des seize communes de la communauté de communes (cf. bulletin trimestriel d'information municipale N° 42-juillet 2011).

*** Le taux 2011 rebasé par les services fiscaux était de 9,37 % (Cf. imprimé N°1386 bis THK).**

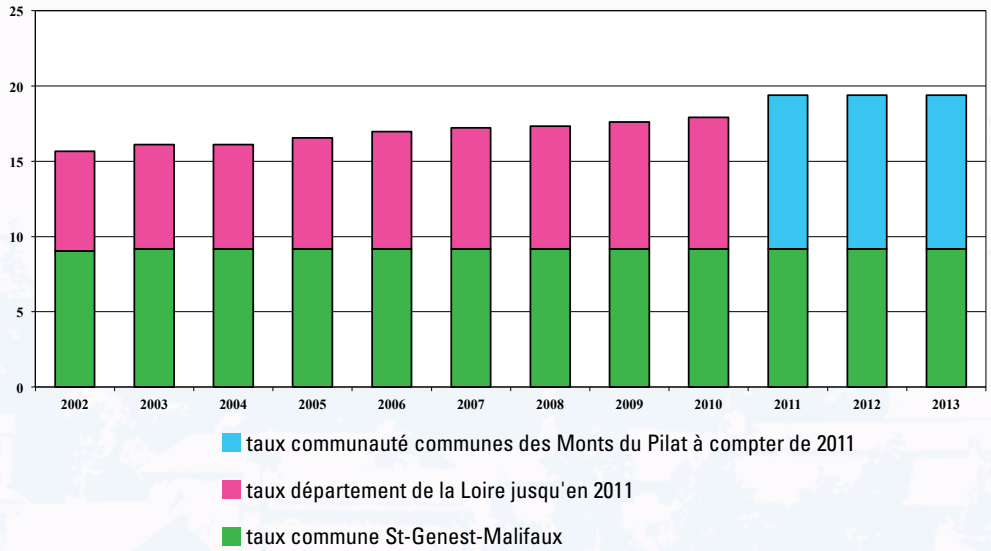

Une part importante du coût de fonctionnement de l'intercommunalité repose aujourd'hui sur les ménages puisque la taxe d'habitation prélevée par la communauté de communes des Monts du Pilat sur le territoire de Saint-Genest-Malifaux est plus élevée que celle de la commune.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Années	Taux St-Genest-Mx	Taux moyen national	Produit fiscal communal	Taux région Rhône-Alpes	Taux département de la Loire	Taux communauté de communes des Monts du Pilat
2002	16,80	17,59	326 760 €	1,68	8,59	
2003	17,07	17,92	338 498 €	1,68	8,98	
2004	17,07	18,12	345 497 €	1,68	8,98	
2005	17,07	18,36	362 225 €	1,78	9,52	
2006	17,07	18,53	374 345 €	1,92	10,09	
2007	17,07	18,60	387 489 €	2,07	10,39	
2008	17,07	18,74	404 900 €	2,12	10,55	
2009	17,07	19,32	414 118 €	2,12	10,92	
2010	17,07	19,67	421 288 €	2,12	11,30	
2011	17,07	19,89	437 333 €		15,30	1,49
2012	17,07	20,04	446 381 €		15,30	1,49
2013	17,07	non publié	463 621 €		15,30	1,49

Si la commune a stabilisé son taux d'imposition sur les propriétés bâties depuis onze ans, il n'en n'est rien au niveau national puisque l'écart est aujourd'hui de trois points entre le taux communal et le taux moyen national. **La réforme de la fiscalité en 2011 en faisant disparaître la part régionale de taxe foncière et en la transférant aux départements et aux intercommunalités a entraîné - a servi de prétexte ! - à une nouvelle hausse de fiscalité pour le contribuable** (cf. bulletin trimestriel d'information municipale N° 40 - décembre 2010).

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties demeure inchangé depuis 11 ans, soit **41 %** (le taux moyen national s'élève à 48,79 % en 2013). Le produit de cette taxe, qui était de 72 230 € en 2003, s'élève à 66 174 € en 2013. Par délibération du 2 juillet 1992, le conseil municipal avait décidé d'exonérer pendant cinq ans les jeunes agriculteurs afin de faciliter leur installation. **Depuis cette exonération a été reconduite chaque année.**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La **baisse** récente par la communauté de communes du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, intervenue après de fortes augmentations **(+ 55,7 % sur 10 ans)**, est toute relative et devrait nous inciter à limiter nos déchets et à poursuivre leur tri.

Nous constatons, malgré **la volonté communale de stabiliser la pression fiscale en n'augmentant plus les taux depuis onze ans,** que les impôts locaux prélevés sur chaque habitant n'ont cessé de croître bien au-delà de l'inflation en raison des augmentations décidées par d'autres collectivités. **La vraie mutualisation n'a pas été mise en œuvre : elle consistait, de notre point de vue, à améliorer la qualité des prestations offertes à la population et à simplifier les démarches aux usagers.** Pour cela il fallait rationaliser les différents niveaux d'intervention des collectivités concernées en **respecter l'autonomie et le pouvoir de décision** des différentes communes, au nom du principe de subsidiarité.

	fiscalité prélevée au profit du SICTOM puis par la communauté de communes des Monts du Pilat		
Années	Taux	Sur la commune de Saint-Genest-Malifaux	Sur les 16 communes des Monts du Pilat
2002	5,35	100 000 €	
2003	7,24	139 011 €	
2004	7,34	144 729 €	
2005	7,88	161 782 €	
2006	7,98	168 467 €	
2007	8,14	182 814 €	
2008	8,14	188 218 €	921 512 €
2009	8,33	198 278 €	982 065 €
2010	8,33	203 561 €	1 006 153 €
2011	7,68	195 635 €	958 177 €
2012	7,31	192 347 €	939 954 €

Fiscalité des seize communes de la communauté de communes	Population DGF * 2013	Base 2013 taxe d'habitation	Taux 2012	Produit par habitant	Base 2013 taxe foncière propriétés bâties	taux 2012	Produit par habitant
St-Genest-Malifaux	**3 368**	**3 554 000 €**	**9,18 %**	**97 €**	**2 716 000 €**	**17,07 %**	**138 €**
Bourg-Argental	3 156	3 973 000 €	10,58 %	**133 €**	3 282 000 €	21,44 %	**223 €**
Marlhes	1 659	1 476 000 €	10,51 %	**94 €**	1 022 000 €	18,15 %	**112 €**
St-Julien-Molin-Molette	1 332	1 387 000 €	12,98 %	**135 €**	919 000 €	21,55 %	**149 €**
Jonzieux	1 330	1 245 000 €	10,21 %	**96 €**	935 000 €	19,09 %	**134 €**
St-Sauveur-en-Rue	1 247	1 084 000 €	9,39 %	**82 €**	729 400 €	14,72 %	**86 €**
St-Romain-Les-Atheux	995	1 037 000 €	9,67 %	**101 €**	606 500 €	15,67 %	**96 €**
Planfoy	979	1 675 000 €	8,80 %	**151 €**	1 000 000 €	16,00 %	**163 €**
Tarentaise	568	894 400 €	8,81 %	**139 €**	569 000 €	12,76 %	**128 €**
Le Bessat	565	633 000 €	8,17%	**92 €**	365 900 €	15,15%	**98 €**
St-Régis-du-Coin	464	463 700 €	9,18 %	**92 €**	278 400 €	12,48 %	**75 €**
La Versanne	465	518 000 €	6,43 %	**72 €**	317 000 €	8,50 %	**58 €**
Burdignes	412	431 600 €	12,02 %	**126 €**	314 500 €	12,79 %	**98 €**
Colombier	347	290 300 €	8,08 %	**68 €**	187 500 €	6,75%	**36 €**
Thélis la Combe	222	183 900 €	7,22 %	**60 €**	115 200 €	7,98 %	**41 €**
Graix	179	149 200 €	5,64%	**47 €**	96 500 €	5,91%	**32 €**

*** Définition de la population DGF : population municipale totale + un habitant par résidence secondaire.**

« Aide toi, le ciel t'aidera ! » Si la pression fiscale doit être maîtrisée, il faut bien constater que des écarts de taux du simple au triple *(voir du simple au quadruple pour la taxe foncière)* privent certaines communes de dotations d'État *(indexées sur l'effort fiscal)* et de ressources fiscales qu'elles sont ensuite tentées d'aller chercher au niveau intercommunal.

Ratios financiers

Les ratios communiqués chaque année par le Trésor Public permettent une comparaison avec les communes de même catégorie démographique. Comme nous l'avions écrit dans le bulletin annuel 2011, et contrairement à une idée erronée trop facilement répandue, la commune de Saint-Genest-Malifaux ne dispose pas des mêmes moyens financiers que ceux de communes comparables. En effet, nous constatons que **la commune dispose de ressources fiscales inférieures à toutes les communes de même catégorie démographique tant au niveau départemental, régional que national. Ce qui conduit la commune à s'impliquer dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement** qui demeurent ainsi inférieures à toutes celles de ces différentes catégories.

Seule la dotation de fonctionnement est supérieure aux autres catégories en raison des critères de superficie de la commune *(3° au niveau départemental)* et donc d'un réseau de voirie conséquent, du classement en zone de montagne, du nombre important d'élèves scolarisés sur le territoire et des nombreux équipements à gérer dans un bourg centre.

Montant en Euros par habitant pour les communes de 2000 à 3500 habitants	St-Genest-Malifaux			LOIRE 14 communes			RHÔNE-ALPES 252 communes			France 1568 communes		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Recettes de fonctionnement												
Impôts locaux	258	272	275	293	305	320	415	320	331	361	334	343
Fiscalité reversée par la communauté de communes	78	77	77	151	143	153	137	176	183	90	125	127
Autres impôts et taxes	9	12	22	18	18	27	60	39	40	43	43	44
Dotation globale de fonctionnement	205	206	210	158	157	160	188	142	140	204	184	183
Autres dotations et participations	60	37	41	59	63	45	82	69	58	73	62	55
Dépenses de fonctionnement												
Charges de personnel	257	260	267	264	279	286	293	271	281	322	318	325
Achats et charges extérieures	129	130	143	164	166	171	230	196	204	214	206	211
Intérêts de la dette	5	3	3	28	28	30	37	30	31	28	28	28
Contingents et subventions	76	70	68	78	79	83	121	76	80	85	76	75
Épargne pour financement des investissements	189	212	211	188	173	182	261	211	217	184	179	187

Environnement socio-économique pour les communes de 2000 à 3500 habitants	St-Genest-Malifaux			Moyenne départementale			Moyenne régionale			Moyenne nationale		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Données socio-démographiques												
Population légale	3003	3010	3025									
Nombre de foyers fiscaux	1482	1468	1475									
Part des foyers non imposables	42,6	43,7	42,0	46,5	46,1	45,9	39,6	38,9	39,0	45,5	44,4	44,6
Revenu fiscal moyen par foyer	23928	24567	26039	23214	23477	24721	26936	27191	28231	23449	23916	24468
Données économiques												
logements imposés à la TH*	1350	1362	1369									
base nette TH* en € / habitant	1053	1114	1137	1148	1216	1271	1310	1227	1258	1083	1100	1138
base nette TF* en € / habitant	822	853	871	1041	1072	1111	1226	1175	1209	956	978	1009
établissements imposés à la CFE au profit de l'intercommunalité	175	172	180	161	166	171	159	143	145	130	128	128
base nette CFE* en € / habitant	92	81	90	323	361	393	354	491	520	252	367	385

* TH = taxe habitation * TF = taxe foncière * CFE = cotisation foncière des entreprises

Une gamme variée d'entreprises et d'artisans au sein du village

Après vous avoir présenté les cinquante commerces et les trente services du village, lors des éditions précédentes de 2011 et 2012, nous entrons cette année dans le monde des entrepreneurs et des artisans qui ont bien voulu figurer dans cet article. Ils sont une trentaine environ. Avant de vous les présenter dans les pages qui suivent, un petit rappel pour leur définition :

*Le terme **entrepreneur** recouvre différentes significations :*

*L'usage courant l'assimile à un chef d'entreprise, porteur d'un **projet** d'entreprise en phase de démarrage ou dirigeant d'une entreprise établie, à laquelle le plus souvent il s'identifie étroitement et personnellement. L'entrepreneur correspond également à l'appellation donnée aux chefs d'entreprise du secteur du **Bâtiment** ou des **travaux publics**.*

*L'artisan est inscrit au **Répertoire des métiers**, à la **Maison des artistes** ou encore comme profession libérale. Il exerce son métier à son propre compte, souvent aidé de sa famille ou par des **apprentis** qu'il **forme**. L'**artisan** exerce son métier grâce à un savoir-faire particulier et hors contexte industriel : il assure en général tous les stades de sa production, ainsi que la commercialisation de celle-ci.*

Vous trouverez dans cet article une large palette d'entreprises et d'artisans à votre service, aussi bien pour la construction de votre maison, son équipement, les aménagements paysagers, les transports, etc. Notre territoire accueille les entreprises sur les zones dévolues à cet effet. Ainsi la zone artisanale des Trois Pins est depuis ce printemps entièrement occupée. Bien que la compétence économie soit depuis 2004 du ressort de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, nous sommes fiers que les entrepreneurs aient choisi notre chef-lieu de canton pour venir s'y installer. Quant à l'artisanat, véritable « ascenseur social », il représente la possibilité de passer du statut d'apprenti à celui de « patron » grâce à la création ou la reprise. Forts de leur savoir-faire et de leur passion, les artisans ont su maintenir et développer des prestations et des services de qualité, dans une période où le consommateur a souvent besoin d'être rassuré et bien informé. De plus, en tant qu'activité de proximité, l'artisanat ne se délocalise pas, il constitue ainsi un facteur d'équilibre de l'économie locale.

Que cette publication annuelle soit une nouvelle occasion de souhaiter à tous pleine réussite et un bel essor dans les années à venir. Grâce à ces petites ou moyennes entreprises, un nombre non négligeable d'emplois de proximité est pourvu.

Plus que jamais, faisons confiance à ces hommes et femmes qui, connaissant bien le pays pour y être implantés depuis très longtemps pour la plupart, sauront conseiller les futurs clients que nous sommes et mettre en adéquation nos désirs et les réalités du terrain ou du climat.

ABC BORNE

Installée en 2009 sur Saint-Genest-Malifaux.
L'entreprise est spécialisée en travaux d'étanchéité en tout genre sur toiture-terrasse ainsi que des travaux de bardage extérieur.

Rue Louis Jacquemin
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 51 83 20

ARNAUD Philippe

Installé depuis 1985 sur la commune, Philippe Arnaud réalise tous travaux de plomberie zinguerie chauffage.

ARNAUD Philippe
Plomberie - zinguerie - chauffage
10, route de Magnoloux
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 39 02 28

SARL BLANCHARD GRUMES

Créée le 1er juillet 2007, la SARL BLANCHARD GRUMES, dont le siège social est situé 11 rue de Montboisier à Saint-Genest-Malifaux, est spécialisée dans le transport de bois en grande longueur.
La société dispose de deux véhicules : un Volvo avec semie bâchée pour le transport de marchandises diverses et d'un « grumier » Scania pour le transport de bois.

BLANCHARD Jacques
11, rue de Montboisier
42660 Saint-Genest-Malifaux
Port : 06 08 74 26 87
Tél. /Fax : 04 77 39 06 44

BONCHE paysage

L'entreprise Bonche Paysage située sur la commune de Saint-Genest-Malifaux est spécialisée dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts. Nous réalisons vos travaux de création (terrasses, pavages, bordures, clôtures…) et vos travaux d'entretien (possibilité de service à la personne).
De plus, pour les fêtes de fin d'année, nous vous proposons notre gamme de sapins de Noël : Nordmann, Epicéas, Nobilis, Grandis coupés ou en pots (livraison à domicile).
N'hésitez pas à nous contacter également pour vos besoins en bois de chauffage.

Berthoux
42660 Saint-Genest-Malifaux
Port : 06 20 98 01 76
contact@bonchepaysage.fr

Zone Artisanale de St-Rambert
42660 Saint-genest-malifaux
www.btm-charpente.jimdo.com

BTM Charpente

L'entreprise BTM Charpente a été créée en 2008; située à l'ancienne Fima, notre activité principale est la charpente traditionnelle. Formés pendant 8 ans chez les Compagnons du Devoir du Tour de France, nous avons à cœur d'exécuter un travail soigné afin d'obtenir le meilleur résultat tant d'aspect visuel, que d'aspect performant. Nous posons tous types de couverture hormis l'ardoise, ainsi que la zinguerie. Pour tout projet tel qu'agrandissement en ossature bois, terrasse, abri de voiture, n'hésitez pas à nous consulter. Vous pouvez voir des exemples de nos créations sur notre site internet.

Benoit et Thomas MAY

Artisans & entreprises

PAYSAGES DU PILAT
Tél. : 06 87 77 54 02

Paysages du Pilat

Une équipe de professionnels dynamiques dont la maîtrise de savoir-faire technique et artistique permet de concrétiser vos aménagements paysagers aux atmosphères tant variées que personnelles. Le métier de paysagiste fait appel à une connaissance des végétaux et à un esprit créatif, nous sommes à votre disposition pour repenser vos extérieurs et vous proposer des aménagements adaptés à vos besoins et à l'amélioration de votre cadre de vie.
Pour répondre parfaitement à vos projets nous vous proposerons le cas échéant une étude graphique pour pouvoir imaginer au mieux votre projet.
N'hésitez pas, tous vos projets nous intéressent.

Nicolas BRUYERE

PILAT SERVICES
Tél. : 06 87 77 54 02

Pilat Services

Des spécialistes du jardin dont les prestations aussi diverses soient-elles sont déductibles à hauteur de 50 % de vos impôts. Membres du premier groupement français de services à la personne en espaces verts : « les clefs du jardin » vous serez rapidement conquis par cette équipe de professionnels qualifiés et digne de confiance.
À votre disposition toute l'année pour vos travaux de taille, tonte, déneigement et divers soins apportés à votre jardin, il vous sera proposé gratuitement un devis pour une offre ponctuelle ou contractuelle.
Profitez-en, les cadeaux fiscaux sont tellement rares.

Nicolas BRUYERE

SARL ARAC

Travailleur indépendant depuis 1986, Mathieu COSTA, gérant de la SARL Auvergne Rhône-Alpes Construction, est à votre disposition pour réaliser tous travaux :

- d'étanchéité sur murs enterrés ou toiture-terrasse,
- de bardage,
- et de couverture.

Accompagné d'une équipe de 5 collaborateurs, ils réalisent ensemble des opérations de construction neuve ou de rénovation chez les particuliers comme chez les industriels.

Mathieu COSTA

SARL ARAC
14, ter rue du forez
42660 Saint-Genest-Malifaux
Port : 06 85 45 74 39
sarl.arac@laposte.net

PLÂTRIER PEINTRE Fabrice Viallon

Depuis fin avril 2009, Fabrice Viallon s'est installé en tant que plâtrier peintre. Il effectue tous travaux neufs et rénovation intérieure et extérieure de l'isolation à la finition.

Maisonnettes
Tél. : 04 77 39 08 82
Port. : 06 26 33 35 63

Conception Projets Immobiliers

CPI EURL
Les Chalayes
42660 Saint-Genest-Malifax
Tél. : 04 77 39 08 02
richard112@wanadoo.fr

Créé le 30 juillet 2012 par Marielle et Maurice RICHARD.
Suite à la réalisation du projet rue des Jonquilles (immeubles + maisons), nous proposons nos services dans le montage de projets immobiliers. Nous ne sommes pas une agence immobilière. Des terrains, des tènements d'immeuble, des propriétés… nous sont proposés; suite à quoi, nous élaborons un projet (division de biens, création de lotissements, amélioration de biens…). Nous réalisons la partie technique et administrative, le tout afin de permettre la revente des biens valorisés.

Les Ombres
42660 Saint-Genest-Malifax
Tél. : 04 77 39 03 06

DESCHAMPS Électricité

Créée en 2008, l'entreprise Deschamps Électricité, réalise tous travaux d'électricité en bâtiment, ainsi que dans l'industrie et le tertiaire, secteur dans lequel Jean-Christophe, son dirigeant, a évolué pendant 15 ans avant de devenir artisan.
À l'écoute de vos besoins, Jean-Christophe pourra vous apporter conseil dans vos projets de rénovation et vous garantir une installation conforme à la réglementation. Il pourra vous proposer un système de chauffage électrique adapté à votre budget et économe en énergie, mais aussi des solutions domotiques pour améliorer le confort de votre maison. Le respect des engagements, le conseil et la confiance restent des éléments essentiels de ce travail.

Électricité ÉPALLE

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
ZA les chalayes
42660 Saint-Genest-Malifax
Tél./Fax : 04 77 51 24 56
electricite.epalle@wanadoo.fr

Entreprise individuelle et familiale qui est installée à Saint-Genest-Malifax depuis 1977.
Son activité principale concerne le câblage d'armoires électriques destinées aux aéroports, aux grandes surfaces de vente, aux centres hospitaliers de la région.
Pierre fera valoir ses droits à la retraite cette année, tandis que Denis salarié depuis 13 ans assurera la succession.

Denis Epalle

FERRATON Transport

Après avoir travaillé plusieurs années dans différentes entreprises, j'ai eu le projet de créer la mienne.
Avec l'aide précieuse de mon épouse, mon idée a vu le jour en 1979. J'ai acheté un camion et trouvé du transport à effectuer dans les succursales et supérettes en boissons. Le dépôt où j'allais charger la marchandise était à Vaise, aujourd'hui il se trouve à Saint-Bonnet-Les-Oules. Depuis mes débuts, je sillonne les routes de Loire et Haute Loire, je travaille seul, les journées sont parfois longues mais le travail me plaît.
Me voilà bientôt en fin de carrière et je crois que j'aurais un petit pincement au cœur à l'idée de quitter tous ces gérants qui sont devenus mes amis, ainsi que ces longues routes qui me sont devenues si familières.

Marcel FERRATON

Artisans & entreprises

Électromécanicien Jean-Noël GOUIT

Installé depuis 1992, Jean-Noël GOUIT intervient principalement pour des scieries, exploitations forestières et menuiseries industrielles sur le périmètre Loire/Haute-Loire/Isère/Ardèche. Son activité consiste à maintenir en état les machines de production : maintenance préventive, dépannage, réparation, contrôle…
Spécialisé en maintenance industrielle, il prend en charge vos projets :

- conception de machines spéciales et automatisme,
- modifications de machines pneumatiques et hydrauliques.

En fin de carrière, il envisage de recruter un collaborateur afin de partager son savoir-faire et pérenniser l'activité de l'entreprise.

Les Chalayes - 6, route de Magnoloux
42660 Saint-Genest-Malifaux
Port : 06 07 38 96 59
jngouit@gmail.com

GS Transport Sylvain GIBERT

GS Transport est spécialisé dans la livraison express et les courses urgentes, en région Rhône-Alpes, en France et en Europe. Nous vous proposons une gamme de véhicules adaptée à vos besoins pour vos plis, colis et palettes jusqu'à 1,5 tonne de charge utile.
Un service 24h/24 et 7j/7 au service des entreprises.

30, rue du Forez
42660 Saint-Genest-Malifaux
Port : 06 19 43 52 59
Tél. : 09 81 92 06 53
www.gstransport.eu
contact@stransport.eu

JERHOME

Un projet d'agencement de votre intérieur ? Une envie d'un meuble adapté à vos souhaits et à vos mesures ?
Jérôme Vigné crée et réalise un mobilier design et fonctionnel. Dressing, bibliothèque, meuble tv, cuisine, salle de bain, agencement, table… Que vous soyez particuliers ou professionnels, il répond à vos projets avec toujours les mêmes exigences : l'écoute et la qualité.
« N'hésitez pas à venir à l'atelier rue Saint Rambert pour que je vous présente mon activité et retrouvez toutes mes nouveautés sur mon site internet : www.jerhome.eu ».

Rue Saint Rambert
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 61 71 29
www.jerhome.eu
Horaire d'ouverture du lundi au samedi
De 8h à 18h sur rendez-vous

JUTHIER Jean-Marc

Bien plus qu'un métier, une passion, voici la devise de l'entreprise familiale JUTHIER Jean-Marc spécialisée depuis 30 ans dans les travaux forestiers et paysagers. Au fil des saisons et des années, elle a su s'adapter, évoluer tout en sachant rester au plus près de ses clients et répondre au plus juste à leurs demandes en travaux de jardins, d'élagages et forestiers. Avec une équipe de spécialistes diplômés composée de Rémy Juthier et Clément Peyret et grâce à l'investissement de matériels de chantiers toujours plus performants, Jean-Marc Juthier se donne les moyens afin de préserver une confiance forte et durable envers ses clients et d'acquérir de nombreuses références dans la profession.

2, route de Magnoloux
42660 Saint-Genest-Malifaux
Port : 06 83 29 21 32
Tél. : 04 77 39 08 19
jeanmarcjuthier@wanadoo.fr

LANDON Combustible

Gamme :
- BP superfioul
- Fioul
- GNR
- Gazole

Transport en benne pour travaux publics, tout venant, enrobé, terre, bois…

42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 39 07 52
Port : 06 80 14 07 49

Maçonnerie RICHARD SARL

Créée en 1967 par M. RICHARD Jean, l'entreprise a été reprise en 1995 par son fils. Elle est composée de 8 personnes.
Les services proposés sont très divers : constructions neuves et rénovations diverses, entretien de propriétés, de bâtiments industriels… bâtisse de la pierre de pays, assainissement, terrassement, couverture, réfection façades et de toitures, aménagements extérieurs, réalisation de petits travaux divers…
L'entreprise travaille avec les techniques traditionnelles mais évolue aussi avec les techniques nouvelles.
L'entreprise peut vous accompagner dans la conception de vos projets, et met à votre disposition ses compétences, son expérience et bien sûr ses conseils techniques.

Les Chalayes
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 39 08 02
richard112@wanadoo.fr

MARINELLI Alex

Zone artisanale des trois pins
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél./Fax : 04 77 51 76 87
Port : 06 87 16 98 25

L'activité principale est la rénovation.
- **Plâtrerie** : faux plafonds suspendus placostil, plafonds démontables, doublage, cloisons sèches ou briques.
- **Ravalement de façade** : je possède un échafaudage tubulaire pouvant couvrir 300 m²
- **Isolation** : pose de laine minérale en projection ; ou rouleau pour les combles
- **Carrelage** : pose de faïences et carrelage au sol pour transformation de sdb
- **Finitions** : la préparation ; la mise en peinture plafonds et murs ; pose de revêtements muraux et toutes décorations.

Mon expérience me permet de conseiller les clients pour mener à terme leurs projets.

Artisans & entreprises

MOULIN Production

Implantée depuis 1956 dans la zone artisanale de Saint-Genest-Malifaux, la société MOULIN PRODUCTION continue de tisser sa toile.
Corinne et Louis Moulin et leur équipe de neuf personnes produisent environ 2600000 mètres de tissus écrus par an, destinés principalement aux marchés de la literie, ameublement et des tissus techniques.
La flexibilité, la réactivité et le savoir-faire de leur personnel constituent les facteurs clés de la pérennité de l'entreprise.

23, rue Saint-Rambert
42660 saint-genest-malifaux
Tél. : 04 77 51 20 12

Menuiserie Jacques Peyron

Poursuivant son activité depuis juin 2008, la Menuiserie Services Jacques PEYRON est à votre service pour tous travaux de menuiseries intérieures, pose de planchers traditionnels, collés ou flottants, agencement, réparation, pose de vitres simple ou double vitrage, pose de serrures et vos menuiseries extérieures : portes, fenêtres, volets, en bois alu ou PVC, pose de velux, terrasse, pergolas.

Magnoloux
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 51 70 39
Port : 06 66 76 58 46

PERRET LOUIS Travaux forestiers et battage

Depuis 1986, Louis Perret propose ses services d'exploitation du bois en forêt : abattage et débardage à la demande des propriétaires forestiers et scieries. Et depuis 2002, en période de moisson, il est au service des agriculteurs pour le battage des céréales.

Le Seuve
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 39 01 01

POLLET SAS Électricité générale/ énergies renouvelables

43, rue du Forez
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 51 23 44
Fax : 09 81 89 23 44
geraldpollet@orange.fr

L'entreprise POLLET SAS électricité générale/énergies renouvelables a été créée en 1976 avec pour activité principale l'électricité générale. Elle se compose de 2 salariés et du gérant Gérald POLLET. Notre clientèle est composée essentiellement de particuliers, d'entreprises locales, de communes. L'activité électricité comprend toutes les composantes du métier (neuf/rénovation, courants forts/faibles). Depuis 2006, notre entreprise s'est développée dans les énergies renouvelables, chauffe-eau solaire et thermodynamique, photovoltaïque, P.A.C, et depuis 2013 dans l'installation de poêle à bois et dans le dimensionnement et la pose de conduits de fumées.
Personnels formés et qualifiés - Nombreuses références chantiers.

ROCHER SERVICES *Pierre et Mireille Rocher*

Nous sommes une société qui distribue des fournitures industrielles aux entreprises (EPI, vêtement de protection, outillage, sacs plastiques…). Nous sommes spécialisés dans la protection de l'homme (combinaisons jetables, chaussures de sécurité, casques…). Nous nous adressons exclusivement à un public de professionnels et nous travaillons sur l'ensemble du territoire français. Notre volonté est d'apporter à nos clients un service personnalisé et des tarifs intéressants. Nous recherchons sans cesse de nouveaux produits pour améliorer les conditions de travail de nos clients. Notre philosophie : service, réactivité, stockage personnalisé. Nous sommes installés à Saint-Genest-Malifaux depuis 2001 (Date de création de la société) et dans la zone artisanale des 3 Pins depuis avril 2011. Notre bâtiment comporte un stockage et des bureaux, nous sommes actuellement 3 personnes à travailler dans cette structure.

ZA des trois Pins
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 51 79 47

BOÎTE À COPEAUX *Laurent SABATIER*

L'entreprise la BOITE A COPEAUX est installée depuis juillet 2004 à Saint-Genest-Malifaux. Menuisier, Maître Ébéniste Laurent SABATIER est à votre disposition pour tous travaux de :

- Menuiseries intérieures (bloc-portes, parquets, plinthes, solivages, escaliers…)
- Menuiseries extérieures (fenêtres, volets bois, alu et PVC, volets roulants, bardage, terrasses, barrières, mobiliers de jardin…)
- Agencement de magasins,
- Fabrication de meubles sur mesure, cuisine, salle de bains,
- Restauration de meubles.

Fort d'une expérience de 27 ans, il est à votre disposition pour tous conseils et devis.

Rue Louis Jacquemin
42660 Saint-Genest-Malifaux
Port. : 06 75 53 46 22
laboiteacopeaux@free.fr

TV AND CO COMMUNICATION

L'agence TV and CO communication poursuit son développement à Saint-Genest-Malifaux. Spécialisée dans la communication des collectivités territoriales et des entreprises, l'équipe composée de 9 personnes intervient sur l'ensemble du territoire national : en Picardie, en Savoie et Haute Savoie, en Ardèche et Haute Loire, à Bourg en Bresse, à Clermont Ferrand etc.

Stratégie de communication, création graphique, web, vidéo, aménagement de stands, organisation d'événements…

L'agence TV and CO est à même de répondre à l'ensemble de vos sollicitations en matière de communication et se positionne comme l'une des premières agences indépendantes de Rhône-Alpes.

La Digonnière des Grands Bois
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 39 06 66
contact@tvandco.fr

animations municipales

Théâtre :

La Compagnie Lever de Rideau a interprété la pièce de Sacha Guitry « Faisons un rêve », qui a charmé le public par une grâce et un humour sans limite.

Amis Réunis : Récital précédé d'une belle prestation de jazz avec l'orchestre Séneçon. Les basses, barytons et ténors ont fait vibrer les ogives de l'église aux sons des chants Balkans ou d'opéras classiques sous la direction de Frédéric Grolet.

CARNETS DE VOYAGE

Amazonie, Nouvelle-Calédonie, Bavière : trois destinations à la découverte de la planète, de ses beautés et fragilités, dépaysement garanti.

Orféo 2000 : Concert de Noël

L'ensemble Orféo 2000, avec JP Menuge à la flûte à bec, sa fille Amandine au violoncelle baroque et Alain Cahagne au clavecin et orgue, virtuoses dans leurs disciplines. Ils ont fait résonner l'église des plus beaux airs de musique baroque.

Maison Quitienchaud :

Concert où tous les ingrédients étaient réunis pour séduire le nombreux public, conquis, sous des airs tantôt swing, tantôt rock. Quatre excellents musiciens, vraiment sympathiques qui jouent avec humour.

Le Show Magique

Ce spectacle, joué à guichets fermés, véritable show de magie et grandes illusions, interactif et spectaculaire laissera aux spectateurs un souvenir inoubliable avec Lè et Steffen Laurens.

Escapade à Marseille :

Cette fantaisie musicale, avec 11 comédiens de la troupe Évasion, rythmée par des chansons françaises, jouée dans la bonne humeur a fait oublier l'hiver et enchanté le public avec des chorégraphies pétillantes.

Concert Groupe Irish Kind Of :

Ce trio grenoblois formé de musiciens professionnels de renom a interprété la musique irlandaise avec une telle virtuosité que le public s'en souviendra longtemps, ce fut excellent… Maïté Louis, virtuose du violon, Jacques Huert à la flûte et Bruno Fourel à la guitare.

Spectacle de Noël des enfants :

Flory-Anne, ses tours de jonglerie et magie et Nounours, peluche géante, ont fait participer les enfants ravis de monter sur scène, avant le goûter avec le Père Noël.

Chorale les Cantouramiauds et Karine Safar :

Michel Thomas a dirigé de main de maître et avec passion les 75 choristes interprétant leur répertoire « d'ouest en est », Karine Safar avec sa lame sonore a offert un répertoire d'une grande sensibilité.

Culture et loisirs

Orgue construit en 1998 par Monsieur Denis LONDE, facteur d'orgue.

Saint-Genest-Malifaux s'est efforcé avec une certaine constance de développer depuis de nombreuses années une politique d'ouverture culturelle reposant sur son patrimoine, la création et le bon fonctionnement d'équipements appropriés, comme l'espace culturel Jules Verne avec son cinéma, la maison de la Forge et bientôt la médiathèque.

Si la municipalité cherche ***à développer une identité fondée sur la culture,*** *comme une sorte de mise en scène du vivre ensemble, nourrissant l'âme de Saint-Genest, favorisant l'attractivité de son territoire, les Genesiens ont joué le jeu. Nombre de ses habitants se sont investis dans le bénévolat au sein de multiples associations gravitant autour de la lecture, de la musique, du théâtre, du cinéma, de l'histoire locale, pour ne citer que quelques champs d'action importants.*

Saint-Genest Malifaux
SPORT NATURE CULTURE

Saint-Genest a ainsi créé son logo « sport, nature, culture », *comme outil de communication, à partir d'une volonté d'intervention municipale privilégiant la vraie richesse locale d'une nature merveilleuse, propice au loisir, au sport et à la culture.*

Certes, ce n'est pas le lieu d'expliquer ce beau et trop grand mot de culture. Car il en existe un tel nombre de définitions que chacun serait bien avisé de se limiter à la sienne. N'est-ce pas l'écran où chaque groupe humain projette son propre système de valeurs ?

En fait au cœur même du lien social, partagée par les membres d'un groupe humain qu'elle contribue à souder, la culture, intégration des savoirs dans la vie, permet de comprendre autrui, de comprendre le monde et de se comprendre soi-même. C'est en ce sens très général que l'UNESCO considérait la culture « comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société… »

Mais une telle définition de la vie culturelle, englobant aussi bien les traditions que les croyances, les modes de vie que les codes de vie, les arts, le langage et les systèmes de valeurs, induit en retour que nous précisions l'action culturelle qui en résulte, comme une exigence d'essor, d'ouverture et de création. Si l'on utilise souvent ce mot de culture pour désigner presque exclusivement l'offre des pratiques et des services culturels, en particulier dans le domaine des arts et des lettres, il concerne aussi cette vie culturelle marquée du sceau d'un héritage religieux riche et diversifié.

C'est le dessein que nous tentons de brosser dans ce dossier consacré aux diverses facettes d'une réalité culturelle villageoise, en évoquant les moyens que la municipalité a voulu mettre au service de ses concitoyens, pour développer en partenariat avec les associations genésiennes des activités culturelles dont l'évolution appellera encore d'autres projets.

1 Une histoire culturelle rurale et traditionnelle

Notre commune bénéficie aujourd'hui d'un véritable terreau culturel hérité d'un passé lointain. Le poète historien Louis Jacquemin, qui vécu au XVII[e] siècle (cf. Bulletin annuel – 1994) et dont une rue de Saint-Genest porte le nom aujourd'hui, demeure avec plusieurs curés de la paroisse, l'un des passeurs les plus emblématiques de cette histoire culturelle. L'une de ses œuvres, Le Triomphe des Bergers, fut jouée sur la place de l'église de Saint-Genest en 1645 avec plus de trente personnages. Quand on parcourt le territoire très étendu de la commune, on découvre un patrimoine culturel, certes discret, mais qui témoigne d'un passé plus riche qu'on pourrait le supposer : l'église du XV[e] siècle, le château du bois et celui plus récent de Pérusel, le site remarquable de la Font-Ria, les diverses croix, de granit, de fer forgé ou de bois qui balisent un espace rural et forestier, dont l'habitat dispersé compte pas moins de 100 lieux-dits au XVII[e] siècle.

Comment aussi ne pas évoquer ces activités, art et traditions populaires qui, chacune à leur place et au-delà de leur apparente banalité, participaient fortement à la vie culturelle villageoise. Ancrées dans un quotidien de labeur, rythmées par les messes dominicales et l'observance d'un calendrier religieux très suivi, elles contribuaient à la création d'une vraie culture paysanne. Nous ne pouvons que renvoyer ici aux travaux de la société d'histoire de Saint-Genest qui y a consacré plusieurs de ses ouvrages.

Pièce de théâtre « *Mystère de Lourdes* ». Salle du Foyer (ancien pensionnat St Joseph) en 1925.

Qu'il s'agisse de rites festifs, comme la foire de la saint Denis, de la vogue, de la kermesse au mois d'août et de l'occasion pour les classes de « chanter le mai »… qu'il s'agisse des célébrations religieuses, comme les processions des Rogations- trois jours avant le jeudi de l'Ascension- où l'on priait pour les récoltes et leur préservation des calamités naturelles, ou encore celles de la Fête-Dieu avec les reposoirs qui ornaient le bourg d'une multitude de fleurs, ces solennités mobilisaient toutes les énergies par le lustre et l'importance qu'elles revêtaient jusqu'au milieu du XX[e] siècle.

Reposoir place Foch, 1944.

Croix de Pleney.

Culture et loisirs

Kermesse, 1er août 1954.

La plupart de ces manifestations bénéficiaient alors de l'accompagnement musical de la célèbre Jeanne d'Arc, qui connut ses heures de gloire dans les années 1950. Avec sa disparition, ce fut la fin des défilés. Le spectacle de rue changeait de nature.

Jusqu'au début du siècle dernier, les rites festifs annuels, comme les tuailles du cochon avant l'hiver, rythmaient les saisons. C'était aussi le prétexte à une absence scolaire très appréciée des enfants : « je suis de cochon ! » disaient-ils. Les journées festives de riboule, marquant la fin des fenaisons ou des récoltes avec l'arrivée de la batteuse, étaient de grands moments de rassemblement et s'ils donnaient lieu à d'abondantes libations, contribuaient surtout à renforcer une sociabilité et une convivialité favorisées par une inter-connaissance villageoise alors très importante.

La Jeanne d'Arc, 1989.

Les veillées entre voisins sur un banc installé sur le trottoir, en soirée estivale, chacun venait avec son bol de soupe, écouter ou proposer son histoire, comme les longues soirées d'hiver réunissaient plusieurs familles au coin du feu. Les échanges n'avaient alors rien de virtuel ! N'oublions pas que la langue courante, pour la plupart des Genésiens, était un patois dont la richesse provenait de la situation frontalière du Plateau, aux confins du franco-provençal et de l'occitan. Ces dernières années, une association genésienne propose ainsi de faire revivre ce patois « La Blaguée du patois de Chaucître et de Taillard ».

Mais c'est surtout au XXe siècle que Saint-Genest a progressivement bénéficié d'actions culturelles en relation avec la naissance d'une civilisation du loisir, du sport et du tourisme. L'évolution du cadre de vie, des mentalités et des mœurs, a précipité un changement culturel amorcé au lendemain de la seconde guerre mondiale.

2 Lieux de vie et d'action culturelle

Au fil des années, l'aménagement, le déménagement et la construction de nouveaux lieux de vie et d'action culturelle se sont imposés comme une nécessité. La fréquentation assidue de ces équipements en témoigne amplement, qu'il s'agisse de l'espace Jules Verne et de son cinéma, de l'école de musique de la Forge ou de la bibliothèque municipale.

L'espace La Forge

depuis 2009, après rénovation complète et aménagement spécifique des studios de musique avec une acoustique appropriée, un lieu très prisé qui accueille le Centre Musical et de Danse du Haut Pilat qui compte 187 élèves.

L'espace Jules Verne

Composé de la salle de cinéma et des salles Nautilus et Némo, ainsi que d'un grand hall, l'ensemble permet d'accueillir les artistes invités régulièrement pour la saison culturelle municipale, ainsi que les associations genesiennes ou les rencontres familiales : anniversaires, mariages…, et les expositions.

Salle Nautilus version mariage.

«Lous Pastourios» invités par le Club de l'Amitié.

Le cinéma Jules Verne

Il est classé « Art et Essai » et offre à tous les habitants du canton l'occasion de voir des films, confortablement installés. En 2012, ce sont près de 15 000 personnes qui ont été accueillies par l'équipe des bénévoles que nous remercions d'ailleurs chaleureusement pour leur fidélité et leur engagement. Doté depuis 2011 d'un équipement numérique, il propose également des films en **3D**.

Un équipement numérique.

Culture et loisirs

La bibliothèque

Elle fait également partie des lieux très fréquentés.

Bref historique :

Dans les années quatre-vingt, en relation avec la nouvelle école de l'étang, il fallut penser à transformer la bibliothèque située dans les locaux paroissiaux, « la bibliothèque pour tous », gérée par une association départementale et qui donnait entière satisfaction, en négociant avec les responsables et le personnel bénévole un agrandissement et une prise en charge de son fonctionnement par la municipalité. Le contexte national favorable à la lecture publique, en particulier avec le soutien de Jean Cattegno, se prêtait à la création de ce nouvel équipement créé par délibération du conseil municipal le 10 décembre 1983.

Installée provisoirement dans un ancien commerce de la rue du Feuillage, cette bibliothèque municipale prit une nouvelle dimension en intégrant en 1987 le premier étage de la mairie qui venait d'être rénovée. Ces nouveaux locaux de 60 m^2 environ, ont permis d'améliorer sensiblement le service rendu aux habitants et l'ouverture aux établissements scolaires qui n'étaient pas accueillis jusqu'à cette date.

Dès sa création et jusqu'à ce jour, la bibliothèque centrale de prêt de la Loire nous a apporté son concours par la mise à disposition de mobilier, le dépôt de livres et la formation des bénévoles qui assurent jusqu'à ce jour toutes les permanences.

De 225 familles inscrites en 1984, elle compte **536 abonnés au 1er janvier 2012.**

En plus de l'accueil du public, les mardis, jeudis et dimanches, elle a des actions plus spécifiques comme :

- **Accueil des scolaires :** chaque mois les douze classes des deux écoles primaires et maternelles du village sont accueillies à la bibliothèque en dehors des horaires d'ouverture au public, de même les enfants du centre de loisirs et de la crèche.
- **Expositions – signature d'ouvrage :** Dernièrement l'équipe de bénévoles a mis en place des animations plus particulières, comme l'accueil d'un écrivain local pour une séance de dédicace, ou l'organisation d'une exposition dédiée à un auteur (centenaire de la naissance d'Albert CAMUS en juin 2013)

La nécessité d'agrandir la bibliothèque était déjà ancienne et l'opportunité de répondre à ce besoin s'est produite en janvier 2008 lorsque le lycée agricole a souhaité regrouper sur un seul site ses différents locaux d'enseignement. Le 29 janvier 2010, le Conseil municipal décidait donc d'acquérir le tènement immobilier, dénommé Maison de l'Agriculture, situé impasse de la mairie. Une étude de programmation était lancée, suivi rapidement d'une consultation d'architecte en vue d'une transformation totale du bâtiment en médiathèque (Cf. chapitre trois), salles associatives et logements.

3 Nouveau projet : la future médiathèque

Maquette de l'ensemble avec salles associatives, médiathèque et appartements – vue sud.

Mais il faut déjà se projeter dans l'avenir : la future médiathèque sera un lieu de vie culturelle particulièrement privilégié pour l'accueil et la création. La finalité du projet sera de compléter l'offre culturelle existante, la diversifier, la proposer au plus grand nombre possible de bénéficiaires potentiels.

Les axes d'action prioritaires :

- mettre à disposition des ouvrages de qualité, variés, auxquels les lecteurs n'auraient pas accès chez eux.
- favoriser le plaisir de lire et donner l'envie de fréquenter, en parallèle, les équipements culturels existants sur le territoire
- développer l'accès à la lecture ou aux médias pour une population intergénérationnelle, de la crèche, en passant par les écoles, à la maison de retraite.
- organiser des animations culturelles telles qu'expositions, conférences, rencontres littéraires…

Parmi les publics concernés :

Crèches, Relais Assistantes Maternelles, écoles maternelles et primaires, collège, lycée, école de musique, maison de retraite, AFR, Société d'Histoire, Associations Culturelles…

Les services :

Consultation sur place de périodiques, bandes dessinées, documentaires, livres…
Écoute de documents sonores en prévoyant le prêt de casques audio
Espace avec une connexion Internet et au multimédia d'une façon générale (postes informatiques de consultation…).

Le bâtiment rénové répondra aux nouvelles normes d'accessibilité :

Située au centre du village, juste derrière la Mairie, la future médiathèque sera proche des circulations quotidiennes et totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec un parking à proximité.
Un ascenseur permettra d'accéder aux salles associatives en rez-de-jardin et aux appartements du 1er étage.

L'action artistique, culturelle, éducative et sociale sera facilitée grâce à :

Une salle de 250 m² qui permettra la consultation sur place des ouvrages avec un espace accueillant et un mobilier adapté. Ces espaces seront évolutifs et facilement adaptables à d'autres configurations éventuelles en fonction des utilisations prévues.

La médiathèque au rez-de-chaussée – vue intérieure

Une salle de 150 m² qui permettra d'organiser de manière indépendante, tous types d'événements culturels tels qu'expositions, rencontres avec un écrivain, un conteur… Cette salle, ouverte sur le magnifique panorama de Chaussitre, pourra être utilisée indépendamment des horaires d'ouverture de la médiathèque.
Le projet est actuellement en cours d'instruction par la **D**irection **R**égionale des **A**ffaires **C**ulturelles qui a été sollicité pour un financement.

4 Le travail de la commission culturelle

Depuis l'ouverture de l'Espace Jules Verne en 2005, nous constatons une augmentation de l'offre que notre commission municipale composée d'une dizaine d'élus et habitants a voulu prendre en charge. L'offre qui s'est considérablement développée propose chaque mois, un spectacle ou une animation.

Depuis septembre 2012, **un dépliant « Saison culturelle et animations »** a vu le jour et est distribué très largement, afin que chacun ait connaissance dès le mois de septembre de tous les spectacles programmés jusqu'en juillet.

Nous veillons à une programmation riche et diversifiée, que ce soit à l'Espace Jules Verne ou en extérieur, quand le temps le permet ! Les concerts de musique

Troupe de Théâtre « les trois coups ».

classique et l'accueil des chorales se déroulent majoritairement dans notre belle église du XV^e siècle dont l'acoustique fait le bonheur de tous les musiciens ou chanteurs qui s'y sont produits.

Karine Safar à la lame sonore.

Chaque saison est jalonnée d'événements nouveaux pour lesquels une politique tarifaire adaptée a été mise en place pour en faciliter l'accès à tous. Ainsi, depuis 2005, le succès des Carnets de voyage, ne s'est pas démenti. Ces soirées nous emmènent à la découverte d'un pays, puis le film est suivi d'un débat avec le réalisateur et quelquefois d'une dégustation de produits typiques.

Les pièces de théâtre, les spectacles à destination des enfants, ou des aînés attirent chaque année de nombreux spectateurs.

Le choix de nos spectacles est guidé par la recherche d'une grande qualité d'interprétation, ainsi le Show magique présenté en avril et joué à guichets fermés, a complètement charmé les spectateurs.

Notre politique culturelle a également pour objectif de favoriser l'expression des acteurs du tissu associatif et soutient tout particulièrement leurs initiatives locales.

Spectacle «Show Magique».

5 Le partenariat associatif

De très nombreuses associations proposent un volet culturel en voici quelques exemples :

- **En premier lieu la Société d'Histoire.** Celle-ci met en valeur tout le patrimoine genesien, au travers de publications, de diaporamas, de films, d'expositions tout au long de l'année. Savez-vous que vous pouvez faire partie de cette association, ou consulter de précieux documents les 1ers samedis du mois, dans le local qui leur est spécialement alloué depuis 2010, cour intérieure de la Mairie. Chaque année, les journées du patrimoine sont source de découvertes intéressantes, et chaque exposition ou film draine un très nombreux public, friand de retrouver ses racines ou curieux du passé.

- L'**AFR** (Association Familles Rurales) avec sa section théâtre, la **MJC** avec les sections dessin, peinture, danses israéliennes, l'Association **Office du Tourisme du Haut Pilat** avec l'organisation d'expositions d'œuvres d'artistes locaux tous les deux mois dans le hall d'accueil de Jules Verne, la Société d'Histoire, **la Blaguée du patois de Chaucître et de Taillard, l'Escapade Théâtre, Art sur un plateau, St Genest Passion, Jazz au Sommet, la Bougeotte, les Artistes Indépendants Foréziens, les Planches sur le Plateau,** etc. ainsi que des établissements privés tels que **Montozar, l'Eden Roc…**

Escapade théâtre.

MJC cours de dessin.

• Du point de vue des établissements scolaires, la Municipalité soutient financièrement **les classes découvertes,** ainsi pour 2012-2013 :

> **École de l'Étang :** découverte du monde du cirque à Tence, ses règles, la variété artistique des numéros, la découverte de talents chez les élèves, montage d'un spectacle tous ensemble petits et grands, belle expérience culturelle.

> **École de la République :** le séjour à l'île de Noirmoutier a permis de découvrir parc d'ostréiculture, fruits de mer, voile, visite d'un port, marais salants, aquarium, tout un monde nouveau pour enrichir la connaissance des élèves.

> **École Saint Joseph :** plongée dans le monde anglophone à l'Alpe d'Huez avec la pratique de l'anglais au quotidien à travers diverses activités ludiques (ateliers culinaires, herbiers, randonnées…) ouverture culturelle pour préparer l'apprentissage d'une langue universelle.

Comme nous pouvons le constater, une véritable vie culturelle existe sur notre commune.

Parfois cela provoque quelques étonnements de la part des artistes invités qui découvrent la qualité des installations de l'Espace Jules Verne. Dernièrement un groupe de musiciens nous confiait ne pas avoir eu une aussi bonne acoustique dans des festivals pourtant très renommés… »

La culture devient ainsi un moyen privilégié de rencontres, d'échanges et de découvertes.

Dans le hall de l'Espace Jules Verne, l'après-spectacle est très souvent un moment de communication avec les artistes qui sont très proches du public et heureux de partager leur passion, d'éclairer les gens sur leur mode de vie, sur leur savoir-faire (ex : le spectacle de tambours japonais Taikokanou où l'adresse des musiciens forçait le respect et l'admiration), de dévoiler quelques indices (comme pour la magie) etc.

Alors laissons nous porter par le rêve, le plaisir d'évasion, ne serait-ce que l'espace d'une heure, poussons encore plus souvent la porte du Jules Verne...

Nous vous donnons rendez-vous dès à présent pour la future saison culturelle 2013-2014 qui est d'ores et déjà finalisée et qui nous l'espérons vous plaira...

Plan Local d'Urbanisme

2013 l'étape de la concertation

1 Au milieu de l'année 2013, où en est-on ?

Prescrit par le conseil municipal le 16 décembre 2011, la révision du plan d'occupation des sols, (POS), de Saint-Genest-Malifaux et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont entrées dans leur phase active.
Accompagnés dans la démarche par le bureau d'étude Bemo Urba & Infra, les élus ont engagé, dans le cadre de la concertation avec la population, une réflexion sous forme de six ateliers sur les thèmes suivants :

- **Activité agricole :** ***octobre 2012 et juilllet 2013***
- **Habitat – cadre de vie :** ***décembre 2012***
- **Déplacement – circulation :** ***janvier 2013***
- **Développement économique :** ***février 2013***
- **Boisement** et changement de destination des constructions en zone agricole : ***février 2013***
- **Patrimoine, paysage et environnement :** ***mars 2013 et juillet 2013***

Les comptes-rendus de ces ateliers sont consultables sur le site internet de la mairie www.st-genest-malifaux.fr

Après présentation des chiffres clé du territoire, l'échange a été engagé avec les représentants de la société civile, des associations, des services de l'État, des chambres consulaires, des techniciens du Parc du Pilat, de la Communauté de Commune des monts du Pilat et les élus Génesiens. Les débats avec les intervenants ont été très riches, permettant des éclairages croisés au fil des différentes thématiques évoquées.
En préambule de chaque rencontre, le bureau d'étude présentait le contenu et les objectifs d'un PLU qui devient le programme de référence des actions publiques pour au moins une bonne décennie.

La méthode retenue pour l'élaboration du document permettra :

- **de simplifier les procédures** pour réduire les risques de contentieux liés à la forme,
- **de renforcer la participation des habitants** à la définition des enjeux et des objectifs locaux en organisant leur intervention au cours de la réflexion,
- **de donner à la planification locale une autre dimension** que la seule réglementation de l'occupation des sols. Le P.L.U. devant traduire la vision globale de l'aménagement communal et la cohérence des politiques de développement à plus ou moins long terme.

Atelier agricole en présence des représentants des agriculteurs, de la chambre d'agriculture du parc du Pilat.

2 Les cinq principales étapes

À Bel Air : rentrée du troupeau à l'heure de la traite.

Les enjeux agricoles

Une cartographie des principaux enjeux liés à l'agriculture a été présentée par la Chambre d'Agriculture de la Loire avec le concours des agriculteurs, afin de prendre en compte les spécificités de cette profession qui travaille et façonne plus de 40 % du territoire communal, 40 % sont occupés par les espaces naturels forestiers et près de 20 % par les infrastructures routières et l'habitat.

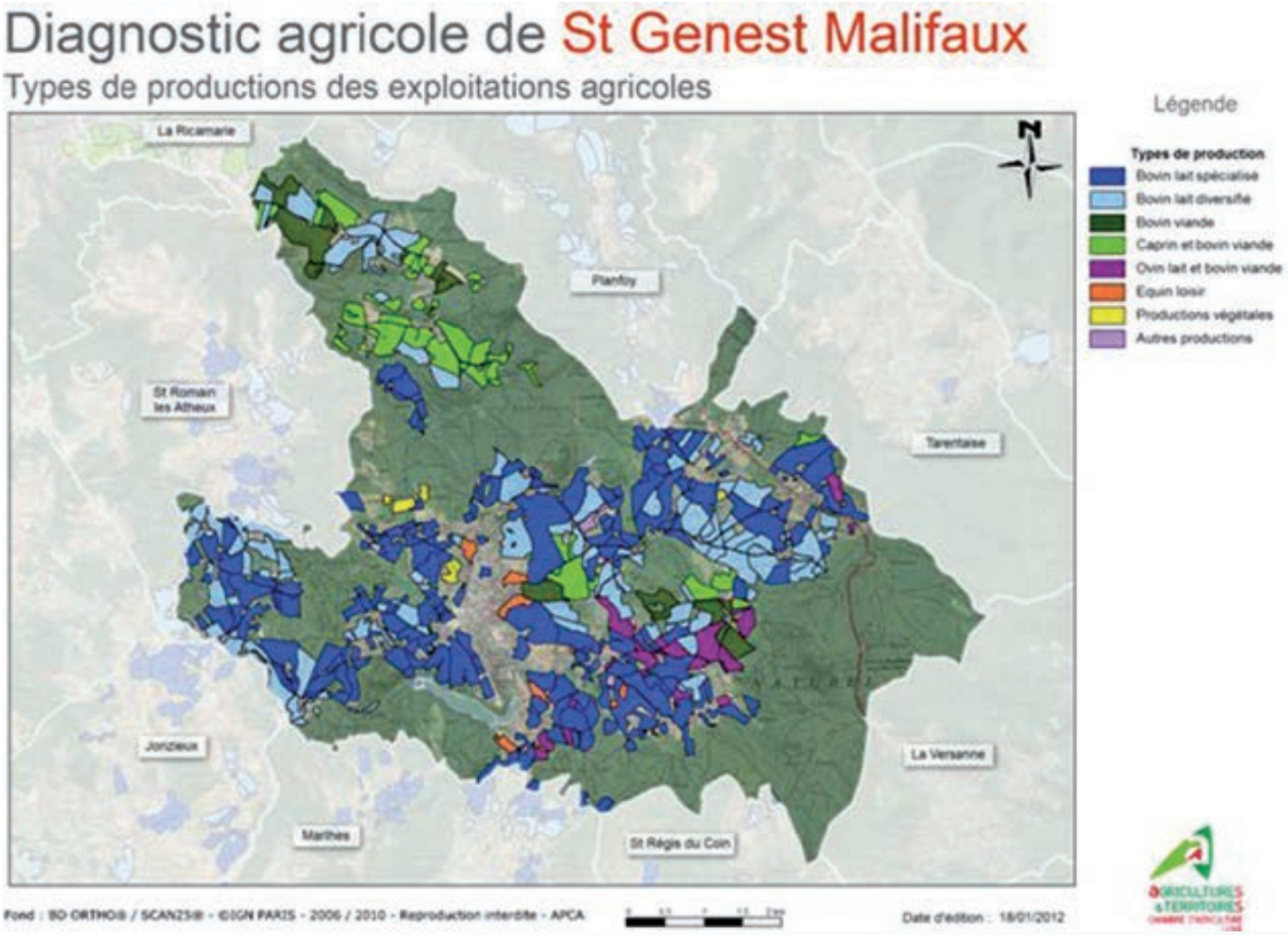

L'une des nombreuses cartes sur les enjeux agricoles en ligne sur le site internet de la commune.

La préservation des espaces agri-naturels a été identifiée comme un enjeu majeur en replaçant le paysage au cœur des projets agricoles. Acteurs économiques à part entière, les agriculteurs participent aussi au développement d'une forme de tourisme rural basé sur l'accueil de populations souhaitant des séjours différents de ceux que peuvent leur offrir les structures touristiques classiques. Contribuant à l'identité des lieux, ils sont un atout pour notre commune à plus d'un titre : comme cadre de vie pour les habitants, comme image de marque au service du développement local économique et touristique.

Plan Local d'Urbanisme

Au premier plan : le lycée agricole au lieu-dit « le creux du balai » au loin les espaces agricoles jusqu'en lisière de forêt.

Habitat, cadre de vie : Contexte local et enjeux

Le territoire communal est très vaste (4708 hectares) et la population (3000 habitants), répartie entre le village (bourg, les lotissements) et plus de 80 hameaux et lieux-dits.

Le hameau de Pléney dans son écrin de verdure.

Une dynamique démographique qui ne s'est jamais démentie avec une dizaine de nouveaux foyers chaque année, certains issus de l'agglomération stéphanoise, mais aussi du canton. Sept logements sur dix sont des maisons individuelles. La construction récente voit la réalisation d'immeubles collectifs et d'opérations en individuel groupé.

Projet de 9 logements en accession à la propriété rue Bergazzy.

Immeuble récent de 7 logements rue des Jonquilles.

La demande auprès des agents immobiliers est toujours soutenue, notamment en pavillon à la revente.
En matière de logement locatif social ou privé, la demande reste très peu élevée et très sélective : proximité des services, ascenseur, etc.
Les participants ont souligné la richesse du tissu associatif, tant culturel que sportif ou d'entraide en direction des aînés ou des très jeunes notamment. Ceci appuyé sur un commerce dynamique, des établissements scolaires ou de santé et des structures immobilières de qualité : gymnases, terrains de sport, cinéma, espace de la Forge, camping loisirs…

Infrastructures sportives et touristiques de la Croix de Garry.

Les nouveaux objectifs du futur P.L.U. :

- **Développement de l'urbanisme** dans la partie déjà agglomérée, afin de limiter « le mitage » et l'étalement urbain (consommateur d'espaces agricoles ou naturels) tel que le projet du lotissement Richard en 4 lots au Chalayes.
- **Favoriser l'habitat collectif** ou intermédiaire en recherchant des alternatives à la maison individuelle isolée.

Illustration d'une étude d'aménagement réalisée en 2004 sur le quartier de Saint-Rambert.

• **Respecter les paysages,** afin de préserver un cadre de vie et un environnement de qualité.

L'habitat traditionnel de Saint-Genest-Malifaux obéit à la diversité de ses paysages. Les matériaux des habitations se résument : granit, bois qui parfois, se marient adroitement et discrètement avec les technologies de production d'énergie renouvelable : panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques.
Les diverses constructions seront réalisées dans l'esprit de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat qui privilégie des volumes simples. Les réalisations contemporaines, technologie et matériaux innovants seront là pour apporter une forme de modernité aux traditions locales. Les récentes constructions ou les projets en cours obéissent déjà à ces diverses recommandations tant en termes de densité, de consommation d'espace, de proximité des services ou d'économie d'énergie et de développement durable.

Achat en 2012.

Démolition en 2013.

Projet bureau + appartement rue du forez.

3 Développement économique et commercial

Compétence de la Communauté de Communes des Monts du Pilat depuis 2004, elle concerne l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique : **la ZA des Trois Pins est d'intérêt communautaire**, de même que **les ateliers relais** de cette zone.

Au 1er plan ateliers récents zone artisanale des Trois Pins - à l'arrière-plan zone artisanale de Saint-Rambert et l'ancienne usine FIMA.

Quelle vision globale du territoire

En bref : Les demandes reçues par la Communauté de Communes et les porteurs de projets qu'elle rencontre concernent principalement des activités artisanales.

La perception des entrepreneurs :
Il faut penser aux types d'entreprises que nous accueillons et aux conséquences induites par l'arrivée ou le départ d'entreprises.

- Le territoire a encore besoin d'artisans.
- Les entreprises rencontrent des difficultés pour les livraisons et les déplacements par temps de neige, particulièrement quand le Col de la République est inaccessible.

Le point de vue des élus :
Éviter que la commune ne devienne une commune-dortoir, il faut donc poursuivre le développement de l'économie locale en conservant le maximum de diversité dans chaque secteur et maintenir les commerces de proximité tout en préservant les espaces agricoles et naturels. Il y aurait un manque de foncier à vocation économique sur la commune, les terrains actuels étant occupés.

La perception du Parc Naturel Régional du Pilat :

- L'objectif du Parc est de préserver 100 % de la surface agricole utile du territoire.
- L'Opération Rurale Collective du Pilat fonctionne bien, les artisans et commerçants connaissent cette démarche.

Au niveau du tourisme s'il est toujours délicat de quantifier les retombées économiques ou en termes d'emplois, il semble que ces dernières sont faibles. Actuellement nous nous insérons dans le développement endogène d'un tourisme pendulaire de proximité du bassin stéphanois et de niche pour un tourisme national voir international.

4 Déplacement et circulation

Place du 19 Mars 1962.

Les thèmes évoqués au cours des échanges avec les acteurs de la vie de la commune concernent :
La viabilité hivernale du réseau routier : Durant les épisodes neigeux nombreuses difficultés de circulation sur la voirie départementale.
Les transports en commun : Deux lignes, fréquences et correspondances inadaptées sur la 119 et la 122 qui ne dessert pas le bourg,

Les démarches innovantes :

- Auto-stop participatif pour les scolaires,
- Taxi partagé
- **L'aire de covoiturage :** Place du 19 mars 1962 à proximité des écoles et la présence d'un abri et d'un sanitaire n'est pas utilisée de façon optimale. Les rassemblements se font encore souvent place Foch.
- **Transport solidaire :** L'association *Pilattitude* essaie de mettre en place un accompagnement (en voiture ou à pied à des personnes à mobilité réduite de façon occasionnelle pour des courses ou une sortie). Le taxi présent propose son aide à l'association sur des créneaux horaires creux ou de partager le trajet avec un client.
- **L'autopartage,** qui se traduit par l'achat en commun d'une voiture. Une évolution des mentalités et des contrats d'assurance est nécessaire pour pouvoir mettre ce système en place.
- **Le stationnement** dans le bourg et à proximité des établissements scolaires. Bien qu'il existe une centaine de places au cœur du village, il n'y a que peu de rotations de véhicules dans la journée. Devant le problème du stationnement des parents à la sortie des classes, l'idée de mise en place d'un pédibus a été émise.

5 Paysage patrimoine

Allée d'arbres le long de la route départementale à Pléney.

Deux zones **Natura 2000 :** (Vallée de l'ondenon et tourbières de Chaussitre) sont présentes sur la commune, ainsi que six ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I et deux ZNIEFF de type II ; la réglementation issue du Grenelle 2 de l'environnement implique obligatoirement la réalisation d'une **évaluation environnementale qui est en cours de réalisation.**

Définition d'une ZNIEFF : une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I,** d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional
- les **ZNIEFF de type II,** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'ensemble de ces deux types de zone (type I et II confondus) **couvre environ 40 % de la surface communale**. Cette très grande variété de milieux est à mettre en relation avec la diversité des influences climatiques méditerranéenne, atlantique et continentale mais aussi des reliefs et des caractéristiques géologiques régionales.

Le plateau de Saint-Genest avec le Mont Mezenc au loin.

De manière générale, il conviendra de décrire et d'analyser dans le rapport joint au PLU la valeur patrimoniale, les fonctionnalités (continuités biologiques, morcellement des espaces naturels…) et potentialités des différents secteurs. L'étude devra donc recenser les espaces remarquables pour la biodiversité concernés par le projet de PLU, ceux situés

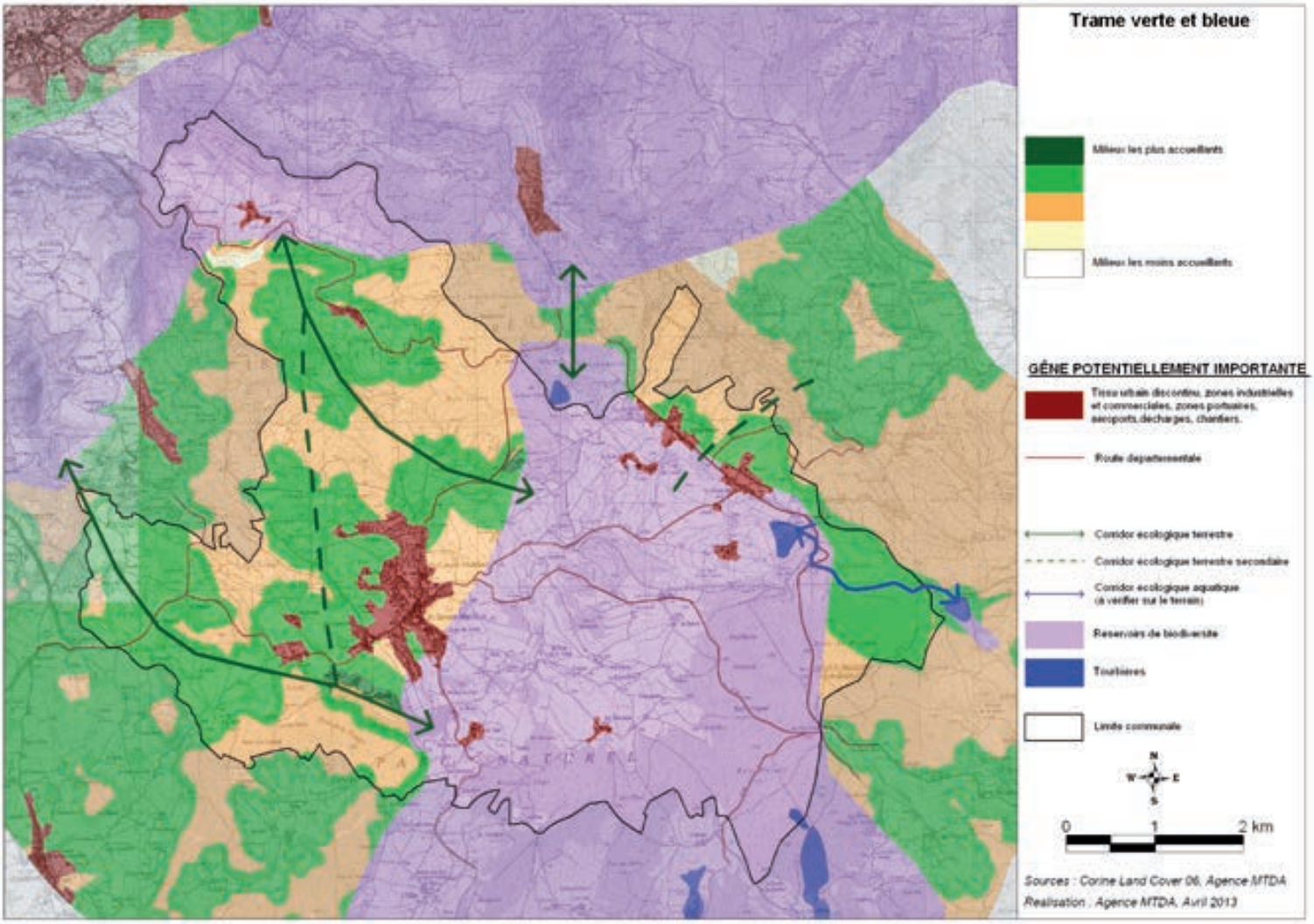

sur le territoire de la commune et ceux qui lui seraient liés par des corridors avec les communes voisines, notamment au travers du réseau hydrographique. L'analyse devra démontrer si le PLU a, ou non, des effets directs (détérioration) ou indirects (perturbation de la faune), temporaires (travaux provisoires) ou permanents sur les habitats naturels et espèces d'intérêt européen. Enfin, il convient bien entendu de ne pas écarter, si c'est le cas, l'exposé des incidences positives du PLU (maintien des zones naturelles agricoles ou forestières).

Dans un premier temps au travers d'un **diagnostic du patrimoine paysager**, les techniciens ont tenté de cerner l'identité du paysage, ses spécificités, d'en évaluer le potentiel et les dynamiques d'évolution. C'est ensuite le projet qui permettra de mettre en évidence les grandes orientations d'actions en faveur du paysage pour le préserver ou le valoriser.

Enlèvement de résineux dans la zone humide du Bois Ternay.

Quel aménagement du territoire ?

L'acte I de la décentralisation en 1983 avait le mérite d'une réforme franche et courageuse. La dynamique de développement qu'il avait engendrée, appelait inévitablement après deux décennies d'exercice, un complément répondant à l'évolution de la société, aux transformations économiques et sociales. C'était cependant sans compter avec le penchant bien français pour concevoir des réformes technocratiques qui viennent conforter l'image d'arcanes bureaucratiques incompréhensibles, que **l'administration elle-même a parfois de la difficulté à traduire.**

Depuis, que d'infléchissements, d'ajouts, de bricolages, sous couvert d'adaptation ! En réalité, la décentralisation n'a jamais bien eu la cote auprès des gouvernements successifs qui se sont employés sans grand succès à en limer les aspérités par des réformes technocratiques souvent aussi complexes qu'incertaines, soit pour en contester la méthode, soit pour en refuser les aspects les plus consistants.

Dessin Jacques BETHENOD Maire de Planfoy.
Bulletin N°4 du SIVOM du Haut-Pilat décembre 1984.

Une décentralisation à la dérive

Aujourd'hui, L'acte III de la décentralisation, si l'on en voit le jour prochainement, apparaît plus confus et hésitant que jamais. **Encore une réforme manquée…** Le contexte politique si particulier dans lequel il s'inscrit, n'est guère favorable, il est vrai, à ce genre d'exercice dont la priorité ne semble guère s'imposer. En période de crise, les sociétés se replient sur elles-mêmes comme les hérissons et toute réforme devient impossible. Dans un contexte assez exceptionnel, l'ordre des priorités s'est renversé : aujourd'hui, *« L'ampleur des contraintes budgétaires semble être devenue la raison d'être de la réforme de la décentralisation. »* Quand on annonce entre 2013 et 2014, un doublement de la baisse déjà prévue des dotations aux communes, chacun faisant ses comptes ignore le voisin, c'est hélas trop connu : *Quand l'avoine manque les chevaux se battent à l'écurie !*

À vrai dire, faute de réforme audacieuse nous courrons de Charybde en Scylla. Nous attendions avec quelque appréhension l'acte III de la décentralisation, l'un des engagements du candidat Hollande, l'année dernière. Nous attendions une vraie réforme territoriale et nous avons eu une nouvelle reculade du gouvernement avec une ministre *« dépitée, écœurée » (Le Monde du 4 avril 2013)* et en compensation quelques gadgets pour politiciens confirmés, *l'excès de concertation rendant l'exercice de synthèse quasi impossible.* Or non seulement *la montagne accouche d'une souris,* mais une fois de plus, le projet avorté débouche sur des réaffirmations aussi floues que confuses, réduit au plus petit dénominateur commun, afin de repousser ce qui fâche après les municipales de l'an prochain, comme, par exemple, les articles concernant l'intercommunalité. Comme nous sommes loin du *grand soir* annoncé périodiquement, plus particulièrement au moment des élections présidentielles ou législatives !

Le texte de l'avant-projet de loi de décentralisation, tel qu'il a été transmis au Conseil d'État et présenté le 10 avril en Conseil des ministres, comportait des dispositions concernant les communes et intercommunalités, qui permettent de gagner du temps, une sorte de rideau de fumée avant des échéances électorales redoutées par le pouvoir en place. En prévoyant le transfert obligatoire des plans locaux d'urbanisme (PLU, ancien POS) aux intercommunalités, ainsi que le champ de l'assistance technique étendu à la voirie, l'habitat, l'aménagement du territoire, avec la compétence relative au SCOT… que restera-t-il de compétence aux communes ? Si le projet initial se concrétisait, les intercommunalités se verraient dotées de nouvelles compétences obligatoires comme l'assainissement collectif et non-collectif, tourisme, gestion des aires de stationnement des gens du voyage…

Enfin cerise sur le gâteau, les communes seraient soumises aux actions communes des Pactes de gouvernance définis par des Conférences territoriales, organisées par région, de quoi rendre heureux ceux qui n'avaient à la bouche que les mots de proximité, de ruralité ! Le discours sur la proximité est si souvent en contradiction avec le principe de subsidiarité si facilement et hypocritement proclamé ! Ce genre de fausses *bonnes idées* ne peut que favoriser les polémiques sur le pacte de gouvernance et l'irresponsabilité qui découle de tant d'embrouillaminis.

Certes le projet actuel ne signifie pas la mort programmée des communes comme d'aucuns ont pu le proclamer. Les sénateurs, toutes tendances confondues dans le débat ouvert dans la Haute-Assemblée, n'ont-ils pas affirmé leur attachement aux communes, en rappelant que l'intercommunalité n'est qu'un outil de coopération et qu'aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre.

Dessin Jacques BETHENOD Maire de Planfoy.
Bulletin N°4 du SIVOM du Haut-Pilat décembre 1984.

Pauvres maires !

Le principe de la libre administration à nouveau battu en brèche !

La grande innovation consistant à instaurer un renforcement des métropoles a eu le don de rallier contre elle, à la fois les tenants d'un statu quo où le mythe de la proximité obère le principe de subsidiarité, et ceux des grandes agglomérations et des Régions, déplorant entre autres, la création des conférences territoriales de l'action publique, *« nouvelle strate qui risque de complexifier l'organisation administrative. »* Comment alors ne pas être choqué par un tel mépris des maires, de cette *infanterie de la république,* à qui l'on peut dire une chose, un temps et le lendemain son contraire !

Les maires voient leur pouvoir de décision de plus en plus rogné ou le plus souvent dilué dans des superstructures, commissions, études, réunions… aussi dilatoires qu'inutiles. Le ronronnement de nombreuses communautés de commune, avec des dirigeants cooptés et non élus, auxquels les électeurs ne peuvent donc demander des comptes, finit de décourager toute velléité d'aménager réellement et concrètement le territoire en l'absence de perspective à long terme. Combien de projets de territoire relèvent davantage de la supercherie que d'un exercice de style plus ou moins formel et administratif ?

Certes les bonnes intentions ne manquent pas pour mener en enfer nos concitoyens ! Il suffit d'y croire : Le titre II vise à promouvoir l'égalité des territoires, le titre IV de conforter les dynamiques urbaines et le titre V d'approfondir la démocratie. Le titre III ne vise-t-il pas à *« clarifier les responsabilités des collectivités territoriales et de l'État »* ? De même, le projet de loi adopté en avril dernier par l'Assemblée Nationale, réformant les scrutins locaux, ne va-t-il pas contribuer encore davantage à brouiller les cartes ? Les prochaines élections municipales, par exemple, risquent bien d'aggraver la situation entre commune-intercommunalité, en instituant une double liste sur le même bulletin de vote.

En réalité, la question demeure : Comment simplifier le fameux *« mille feuilles »* territorial, sans créer de nouvelles et ingérables *usines à gaz* ou des réactions intempestives ? D'autre part, qu'est devenue la prétendue réalisation d'économies d'échelles, promise par la mise en place d'intercommunalités, syndicat, communauté, Parc, aussi dispendieuses que redondantes, alors même que les dépenses des collectivités locales s'envolent ? Que de dépenses superflues viennent alors se répercuter sur les restrictions imposées aux vrais services publics !

Dessin Jacques BETHENOD Maire de Planfoy. Bulletin du SIVOM du Haut-Pilat N°2 août 1983.

Ainsi devient-il commun d'augmenter les impôts pour financer des investissements ailleurs que dans son bassin de vie ou d'emploi, transformant ainsi les maires élus de proximité (!) en percepteurs. Et ne parlons pas du déneigement de nos communes de montagne, de plus en plus négligé par le Conseil général ! Avec ces nouvelles lois, sans avoir la tête dans les nuages, quelle perspective s'ouvre à notre Plateau, oscillant entre piémont rhodanien et les puissants voisins des métropoles stéphanoise et lyonnaise ?

Le Crêt du Pilat dans l'intercommunalité avec Saint-Étienne.

Le Guizay dans l'intercommunalité avec Bourg Argental.

Vous avez dit proximité ?

L'abus du mot à la mode de *proximité* ne peut faire oublier la reproduction à tous niveaux d'une bureaucratie parfois trop pointilleuse. Il ne saurait surtout cacher le déficit d'une *subsidiarité* qui devrait régler tant de simples problèmes ou de petites difficultés, au plus près de la réalité locale. Certes sur un plan purement institutionnel, il n'y a pas lieu de s'affoler : l'inadéquation plus ou moins prononcée entre l'identité d'un territoire, son découpage administratif et la gouvernance qu'on lui impose, n'ont pas fini de faire couler l'encre de la polémique. Les nombreux points de frictions à l'échelle nationale voire internationale, comme à l'échelle régionale ou locale, sont là pour nous le rappeler.

Car il y a toujours un côté mythique et une large part de fiction dans la construction d'une identité collective, celle qui nous fait dire : *nous autres…* Cette conscience qu'un groupe, une société, un village, prend de lui-même et de ses possibilités devient facilement le prétexte plus ou moins nécessaire à sa projection dans l'avenir. Comme une fable collective, la quête identitaire nourrit un sentiment autant d'appartenance que d'appropriation, qui contribue fortement à souder les liens sociaux. D'où l'importance accordée à ce découpage administratif et à cette gouvernance territoriale.

Mais, face à un État qui se délite et cherche par une cure d'amaigrissement aussi brutale qu'improvisée à retrouver sa véritable vocation régalienne, dans le climat malsain que connaît la France et l'Europe aujourd'hui, le risque est grand de faire progresser la dilution des responsabilités, nourrir l'incivisme et délégitimer les institutions et l'action politique. Si l'on ne peut éviter l'improvisation de certaines lois, au moins aurait-on pu en diminuer les effets contre-productifs et se souvenir d'un bon vieux principe de subsidiarité dont les vertus valent bien ce fameux slogan d'une prétendue et si souvent irréelle *proximité.*

Aussi, ne suffit-il pas de proclamer les vertus d'une intercommunalité qui a le mérite de flatter une identité territoriale plus ou moins fantasmée pour obtenir une bonne gestion et rendre service à nos concitoyens. Lorsque cette inadéquation engendre des dysfonctionnements et des difficultés, en heurtant l'imaginaire collectif, provoquant l'excitation et la colère des populations, elle devient alors préjudiciable à la gestion et au bon fonctionnement de la collectivité.

Pour se consoler, on peut toujours se souvenir des aléas difficultueux de l'histoire de France. Aujourd'hui encore, sous la férule d'une opinion formatée par les médias, pour le meilleur comme pour le pire, les choix politiques ne peuvent être qu'incertains et trop souvent inconséquents. Comme l'a si bien écrit Chamfort à la fin du XVIII[e] siècle : ***« le public est gouverné comme il raisonne. Son droit est de dire des sottises, comme celui des ministres est d'en faire. »***

D.M.

nouveaux commerces

Boucherie « Au bon bœuf » Chez Pascal

Depuis le 31 juillet 2012, Pascal GARRIGA a repris la boucherie Loubier. Il vous propose sa viande estampillée Label Rouge (veaux fermiers de la région, agneaux élevés sous la mère) ses plats préparés, sa charcuterie à l'ancienne, ses saucissons maison ainsi que ses spécialités barbecue pour l'été.

6, place Foch
42660 Saint-Genest Malifaux
Tél. : 04 27 77 65 38
Ouvert 7 jours/7 (fermé le samedi après-midi pendant l'été)

Cave à nous

Nouvelle ambiance et nouveaux propriétaires à la cave de Saint Genest Malifaux.

Depuis avril, Bruno, ancien gérant de la Cave Marcon et Aurélie Bonnefoy vous accueillent dans les locaux de CAVE À NOUS situés à la même adresse qu'auparavant.

Changement total de décor et d'ambiance pour une boutique qui se veut le reflet de ses propriétaires : un lieu convivial et accueillant dédié au vin fin et à l'épicerie fine. Une partie annexe est également dédiée aux ateliers de dégustation qui ont lieu sur réservation.

Cet espace peut également accueillir les vendredis et samedis, des clients désireux de déguster une bouteille choisie en magasin jusqu'à 21h les jours où il n'y a pas d'ateliers.

Rue de l'Étang - 42660 Saint-Genest Malifaux
Port. : 06 43 34 18 72
www.caveanous.com

Les horaires de la boutique sont désormais : le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h, le dimanche de 10h à 12h (de mai à octobre, décembre)

Boucherie DARDICHON

L'envie d'acquérir une boucherie salaison de fabrication artisanale et ventes de produits de tradition, m'ont amené à m'intéresser à l'entreprise de M. et Mme DARDICHON.

Le savoir faire de l'équipe et son professionnalisme sont le garant de la confiance de notre fidèle clientèle.

ZA les Chalayes
42660 Saint-Genest Malifaux
Tél. : 04 77 39 03 17

Horaires d'ouverture du mercredi au samedi de 8h-12h et de 15h-19h.

L'épi du Pilat

Marie-Ange et Éric THIEBAUX sont ravis de vous accueillir dans leur boulangerie-pâtisserie artisanale, qui allie la création et tradition française dans chaque produit que nous vous proposons dont la baguette du Pilat avec son goût authentique, le pain de seigle de la Haute-Loire, ainsi que notre tradi'choc, ce petit pain rustique agrémenté de chocolat. Nous sélectionnons uniquement des matières premières de qualité, pour fabriquer nos viennoiseries et nos pâtisseries maisons. Notre passion du goût et de la simplicité pour vous satisfaire.

M. et Mme THIEBAUX Éric et Marie-Ange
8 place Maréchal Foch
42660 Saint-Genest Malifaux
Tél. : 04 77 93 35 96

nouveaux commerces

L'institut

L'institut est situé au cœur du village de Saint-Genest-Malifaux. Dans un cadre harmonieux conjuguant élégance, confort et bien être, vous pourrez découvrir l'incroyable efficacité d'un soin de beauté SOTHYS, d'un soin corps (tel que modelage aux pierres chaudes, très agréable lors des froids de l'hiver, modelage indien, californien), pour vous détendre, d'une épilation, d'une beauté des mains ou des pieds… ou obtenir une peau dorée avec des séances d'UV… Un cadeau à faire ou l'envie de vous faire plaisir ? Venez découvrir un choix original de bijoux, accessoires et sacs. Vous pouvez également offrir des chèques cadeaux. Poussez la porte de « L'institut » c'est s'accorder un moment pour soi.

4, rue du Forez
42660 Saint-Genest Malifaux
Tél. : 04 77 39 00 81

Ouvert du mardi au vendredi 9h - 12h / 14h - 18h
Samedi de 9h à 15h
Et sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Cendrill'Ongles

Alexia PASCAL, styliste ongulaire, a ouvert son onglerie depuis le 25 mars 2013. C'est dans son espace de beauté dédié aux ongles, qu'elle vous accueille pour embellir vos mains. Alexia vous propose une pose de faux ongles, en gel ou en résine. Vous avez le choix d'opter pour une french blanche ou de couleur. Elle a créé pour vous de nombreux décors qu'elle reproduira sur vos ongles. Vous pouvez également opter pour une pose de vernis semi-permanent. C'est avec beaucoup de passion que cette genésienne exerce son métier, pour faire de vos mains un atout de séduction.

3, rue du Velay
42660 Saint-Genest Malifaux
Port. : 06 35 42 79 18
alexia-cendrillongles@hotmail.fr

Horaire d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 19h. Le samedi de 8h30 à 16h non-stop

JEUX *des gentilés*

Si vous habitez Saint-Genest-Malifaux, vous êtes un génésien, mais quel est le gentilé des habitants de ces communes voisines ?

LE BESSAT	A – Bessatois	B – Bessataire	C – Bessacien	D – Bessatillois
BOURG-ARGENTAL	A – Bourgentalien	B – Bourguisan	C – Argentinois	D – Bourgageois
COLOMBIER	A – Colombiérois	B – Colombier	C – Croquants	D – Colombarois
JONZIEUX	A – Jonzieutois	B – Jonzinien	C – Jonzieutaire	D – Zonzinieux
MARLHES	A – Marlhoux	B – Marlhésien	C – Marlhien	D – Marlhois
PLANFOY	A – Planfoyien	B – Planfoyrand	C – Planfoyant	D – Planfoyard
RIOTORD	A – Rieutorien	B – Rutordier	C – Rivatorien	D – Riotordois
ROCHETAILLÉE	A – Rupiscissien	B – Rochetaillien	C – Castellicien	D – Rochetain
TARENTAISE	A – Tarentaisien	B – Tarentaisois	C – Tarentois	D – Tarentillien
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE	A – San-molinois	B – Piraillons	C – Mi-molettois	D – Meulinois
SAINT-PIERRE DE BŒUF	A – San-pétroisands	B – Peribovin	C – Pétribovin	D – Petrusinien
SAINT-REGIS DU COIN	A – Cointaraud	B – Sanrégoi	C – Cointarand	D – Santarégois
SAINT-ROMAIN LES ATHEUX	A – Athélien	B – Sanroumanois	C – San-roumi	D – Atheusien
SAINT-SAUVEUR EN RUE	A – San-salvatorien	B – Salvarésien	C – Savenrusien	D – Déomois
SAINT-VICTOR-MALESCOURS	A – San-vitournaires	B – Malevictorien	C – Vicoursien	D – San-victorien
LA VERSANNE	A – Versannais	B – Versannirois	C – Ruthianger	D – Versannien

RÉPONSES : B-B-C-C-C-D-D-A-A-B-C-C-C-A-A-C

ÉTAT CIVIL 2012

MARIAGES

BARBE Daniel et STOLARZ Sarah	4 février
MERLE Julien et PERRIN Manon	2 mars
SEYVE Emmanuel et JOUSSERAND Sonia	23 juin
CHARROIN François et ORIOL Élodie	30 juin
ROCHE Ludovic et LIONNET Gervaise	7 juillet
MALACHER David et JOUVE Michèle	25 juillet
LEAL TAVARES AFONSO Izidorio et CARROT Céline	18 août
VERHOEVEN Nicolas et PALAZON Élodie	18 août
BOUCHET Lionel et GRANGE Aurélie	8 septembre
ELIAS Eyad et ARNAUD Christelle	29 septembre

NAISSANCES

BRUNON Maxime	6 janvier
COUAVOUX--FONTBONNE Louna	13 janvier
BASTY Louis	31 janvier
SCHIRRER Alienor	1er février
EPALLE Lalie	11 février
BLACHON Romane	2 mars
SCIANDRONE Lola	27 mars
MEYER Maé	10 avril
COMBE Gabin	22 avril
SEUX Laurane	25 avril
SALAÜN de KERTANGUY Joseph	2 mai
BAYLE Alex	3 mai
DUFOUR Lola	7 mai
BONCHE Robin	14 mai
BALLAGH Cléa	16 juin
DESFOND Roxane	25 juillet
PILLIE Léandre	2 août
DA SILVA Keila	9 août
MARTIN KROL Eva	14 août
BEAL Timéo	17 août
BARRAUD Emma	26 août
BOST Léonie	11 septembre
FAVIER Méline	14 septembre
CORTIAL Kelyan	19 septembre
BALLERY Niels	28 septembre
MOURLAIX Camille	5 octobre
CLAUDE Roxane	27 octobre
TILLIER Juliette	30 octobre
FOURNIÉ Camille	31 octobre
ARNAUD Nolan	23 novembre
PEYRET Nicolas	12 décembre

DÉCÈS

JOURJON Paul	2 janvier
MOUNIER André	30 janvier
LAURIA Calogera veuve MESSINA	6 février
BARRALLON Marie-Thérèse épouse ORIOL	11 février
BRUNON Marie épouse MONTEUX	12 février
LACHIZE René	22 février
TARDY Émilie veuve VERNAY	11 mars
PETIT Jeanne veuve ANDRÉ	24 mars
BONNIER Yvonne veuve CHARROIN	28 mars
WACOGNE Maurice	14 avril
MATHOULIN Jeanne veuve MONTMARTIN	10 mai
BRUNON Jeanne Marcelle	19 mai
CLOUVEL Marie Louise veuve HEYRAUD	22 mai
FRAPPA Bernadette RUSEN	9 juin
FARIZON Auguste	20 juin
CHAPELON Jean	25 juin
ROYON Paul	28 juin
BEAL Rosalie veuve TRIOLAIRE	30 juin
GAUTHIER Jean-François	6 juillet
GUILLAUME Daniel	11 juillet
JOUVE Marie Antoinette veuve PACCALLET	19 juillet
BOUVIER Joseph	24 juillet
FERRATON Jean-Baptiste	13 août
TEYSSIER Edmond	19 août
MONTGIRAUD Antoinette veuve COURBON	19 septembre
CHOL Josette veuve WYRWAL	12 octobre
ORIOL François	19 octobre
BARRALLON Paul	4 novembre
PEILLON Annette épouse BENOIT	7 novembre
MAITRE Luce veuve GERMA	8 novembre
BONNET Claudia	8 novembre
PERRAD Alice épouse BERNAZ	11 novembre
PERRET Marie Antoinette	26 novembre

Classes

Classes en « 2 »

2012

1992

1982

1972
1962
1952
1942
1932
1922
1912

Equipements culturels

Projet bibliothèque - médiathèque et salles associatives

Mairie - Le Bourg - B.P.1 - 42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél. : 04 77 51 20 01 - Fax : 04 77 51 26 71
E-mail : mairie@st-genest-malifaux.fr

www.st-genest-malifaux.fr